



Les familles monoparentales de la Vienne : état des lieux et analyse des besoins

sous la direction de
Mme M.A.Palau, Directrice de l'UDAF86
M.J.P. Coiffey, Responsable du centre d'activité « Conseils, formations permanente et supérieure » à l'Institut Régional du Travail Social de Basse-Normandie

Le rapport présenté ici a été élaboré dans le cadre du stage de DESS « Ingénierie et expertise des politiques sociales locales ». Il répond à une commande de l'UDAF (Union Départementale des Associations familiales) de la Vienne qui était désireuse de mieux connaître le vécu des familles monoparentales du département et de mettre en exergue leurs éventuels besoins.

Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps, cherché à décrire les réalités des situations de monoparentalité sur le département. Nous avons donc collecté un certain nombre de données quantitatives qui nous permettaient une approche objective du phénomène.

Dans un second temps, pour restituer et analyser ce que peuvent être les besoins de ces mêmes familles, nous avons décidé d'aller à leur rencontre et de s'appuyer essentiellement sur leur discours. Cette phase de travail de type qualitatif nous a donc amené à réaliser un certain nombre d'entretiens avec des chefs de familles monoparentales. L'analyse de ces entretiens nous a alors permis de dégager des tendances concernant les difficultés et les attentes de ces familles viennoises.

Avant d'aller plus loin dans la restitution de ce travail, il convient sans doute de définir ce que nous entendons par « famille monoparentale ». Une « famille monoparentale » désigne un modèle familial constitué d'un parent (homme ou femme) sans conjoint, vivant avec un ou plusieurs enfants à charge.

Table des matières

I. Première partie : les familles monoparentales de la Vienne en chiffres.....	5
A. Le nombre de foyers monoparentaux dans la Vienne.....	5
B. Pères ou mères monoparents ?	6
C. Situation matrimoniale des monoparents.....	7
D. L'âge des monoparents	7
E. Le lieu de vie des familles monoparentales	8
F. Le nombre et l'âge des enfants de foyers monoparentaux.....	9
1. Le nombre d'enfants par foyer	9
2. L'âge des enfants dans les foyers monoparentaux	9
G. Les monoparents et le travail	10
1. Les différences selon le sexe du monoparent, selon le nombre et l'âge des enfants	10
2. Les catégories socioprofessionnelles des monoparents.....	12
3. Les conditions d'emploi des monoparents	12
H. Les familles monoparentales bénéficiaires de prestations et d'allocations familiales	13
1. Le nombre d'enfants parmi les familles allocataires	13
2. Où vivent les familles bénéficiaires d'allocations familiales ?	14
3. Situation professionnelle des allocataires de la CAF	14
4. L'âge des enfants et des monoparents allocataires de la CAF.....	14
5. Les allocations familiales versées par la CAF aux familles monoparentales	15
II. Deuxième partie : Etude qualitative des difficultés et des attentes des familles monoparentales du département.....	16
A. L'aménagement du temps au quotidien	17
1. La garde des enfants.....	17
a) Des horaires de travail inadaptés aux services de garde.....	17
b) Les conséquences sur les emplois des parents	19
c) Des alternatives ponctuelles ou trop onéreuses	20
d) Les conséquences pour les enfants.....	22
e) Le gardiennage d'appoint.....	22
2. La gestion du foyer au quotidien.....	23
a) Les tâches ménagères	24
b) S'occuper des enfants.....	25
c) Les tracas administratifs.....	26
3. Avoir du temps pour soi	28
a) Un temps pour soi : un temps nécessaire.....	28
b) Sur quels créneaux?.....	28
B. Les sources de précarisation.....	31
1. La question du logement	32
2. Des difficultés financières.....	35
a) Pour payer l'essentiel	35
b) Pour payer le non-essentiel	36
c) Les aides reçues pour pallier aux problèmes financiers	37
3. Une fragilité sociale et relationnelle.....	39
a) Des réseaux souvent distendus	39
b) Un certain isolement.....	41
c) Des réseaux relationnels à reconstruire	42
C. La cellule familiale perturbée : un nouveau modèle à adopter	46
1. Les relations avec l'ex-conjoint	46
2. Faire face à la multiplication des rôles pour le parent gardien.....	48

3. L'éducation des enfants à assumer « seul ».....	50
Annexes	55
Distribution par âges des monoparents	56
Proportion des familles monoparentales de la Vienne par cantons	57
Guide d'entretien type pour un monoparent.....	58
Présentation des personnes rencontrées	61
Bibliographie	62
Table des matières	3

I. Première partie : les familles monoparentales de la Vienne en chiffres

Pour rendre compte des situations de monoparentalité sur le département de la Vienne, des données chiffrées vont dans un premier temps nous éclairer. Ces données sont pour la majeure partie celles du recensement de 1999 réalisé par l'INSEE.¹ D'autres données nous ont été transmises par la MSA (Mutualité sociale agricole) et la CAF (Caisse d'allocations familiales) de la Vienne.

Pour lire les résultats présentés avec le plus d'exactitude possible, il faut tenir compte des conditions de production de ces données. L'INSEE explicite donc l'ensemble de la démarche et les calculs du recensement sur son site Internet. Nous préciserons simplement ici que les chiffres de l'INSEE correspondent à un sondage au quart et que la précision des résultats est fonction d'un intervalle de confiance de 95% (cela signifie qu'il y a 95 chances sur 100 de recouvrir le résultat que donnerait un dépouillement exhaustif).

Par ailleurs, il convient également de s'entendre sur un certain nombre de définitions sans quoi une lecture univoque de ces données ne sera pas possible. Une fois encore, l'ensemble des définitions utilisées par l'INSEE figure sur son site Internet. Nous en détaillerons ici certaines au fur et à mesure que nous ferons référence à des termes qui peuvent paraître équivoques.

Les chiffres que nous présentons s'appuient sur de nombreuses variables qu'il est important de prendre en compte lorsqu'on veut appréhender les situations de monoparentalité. Ainsi, nous considérerons l'âge, l'activité, le sexe, le nombre et l'âge des enfants, la situation matrimoniale, la catégorie socioprofessionnelle, les conditions d'emploi, le lieu de vie des monoparents et les allocations perçues. Il est important d'examiner l'ensemble de ces variables et de réintroduire ainsi des différenciations car la monoparentalité est un concept large qui comprend en réalité une kyrielle de situations contrastées.

Enfin, il faut bien comprendre que les chiffres exposés ici ne peuvent être extrapolés. Ils ne doivent pas servir à dresser des conclusions trop hâtives. Ils ont une valeur descriptive qui nous permet de mieux appréhender le phénomène ; tout au plus, ils nous permettent de dégager certaines tendances.

A. Le nombre de foyers monoparentaux dans la Vienne

Depuis 1982, la catégorie « famille monoparentale » apparaît dans les recensements de l'INSEE. Depuis, on est capable de mieux cerner les caractéristiques de ces familles. Et aujourd'hui, elles sont relativement bien connues. Partout, l'adulte responsable est majoritairement une femme, le plus souvent divorcée ou séparée. Plus démunies que les autres ménages, les familles monoparentales – qui ne bénéficient pas toutes de transferts sociaux spécifiques – sont pensées a priori comme pauvres. Ce portrait type, dressé au niveau national, correspond-il aux situations de monoparentalité que l'on peut observer dans le

¹ Une partie des données de l'INSEE est disponible sur le site : www.recensement.insee.fr. L'autre partie a directement été commandée auprès de l'INSEE Poitou-Charentes.

département de la Vienne ? Qui sont ces foyers monoparentaux viennois ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

Il y a dans la Vienne **11 306 familles monoparentales**², soit **10,12%** de la population familiale viennoise. Cette proportion est un peu plus faible que la moyenne nationale puisqu'on dénombre en France 12.3% de familles monoparentales selon les chiffres de 1999 de l'INSEE.

Ces chiffres départementaux sont identiques à ceux de la région qui compte 10,10% de familles monoparentales. Les départements de Charente et de Charente-Maritime se situent dans des proportions similaires, comptant respectivement 10,77% et 10,78% de familles où un parent a seul la charge de ses enfants. Le département des Deux-Sèvres en revanche tend à faire baisser la moyenne régionale puisqu'il compte 8.32% de familles monoparentales.

Même si la part des familles monoparentales reste moins forte en Poitou-Charentes qu'en France (10% contre 12%), « le nombre de personnes seules élevant des enfants de moins de 25 ans a augmenté de 28% en 10 ans. Cette augmentation est un peu plus élevée qu'en France. »³

Il est en effet intéressant de noter que le recensement de 1999 a permis de mettre l'accent sur une forte augmentation de foyers monoparentaux en France. Comme le précise P.Kremer dans un article du *Monde*, « les familles monoparentales croissent "fortement", de 22% par rapport à 1990. Cette progression tend néanmoins à se ralentir : entre 1982 et 1990, elle avait atteint 40% »⁴.

Et du côté des enfants...

Enregistrer 11 306 foyers monoparentaux dans la Vienne ne nous en apprend guère sur le nombre d'enfants concernés par la monoparentalité.

Ainsi, dans la Vienne, ce sont **17272 enfants**⁵ **qui sont élevés dans une famille monoparentale**. Ce nombre correspond à **15.8% de l'ensemble des enfants de la Vienne**. Au niveau national en revanche, ce sont 17.1% des enfants qui grandissent dans un foyer monoparental.

B. Pères ou mères monoparents ?

En ce qui concerne la répartition par sexe, les chiffres mis en avant pour le département de la Vienne sont quasiment identiques aux chiffres nationaux. En effet, au niveau national, on remarque que 14.7% des familles monoparentales sont dirigées par un homme tandis que 85.3% sont dirigées par une femme.

² L'INSEE définit la famille comme « cadre susceptible d'accueillir un ou des enfants. Elle peut être constituée soit par un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants ; soit d'une personne sans conjoint et de son (ses) enfant(s) (famille monoparentale) ».

³ « Vivre seul, une situation de plus en plus courante », Insee Poitou-Charentes – Décimal n°220 – Novembre 2001, p.3.

⁴ P.Kremer, « Le nombre de personnes seules et de familles monoparentales ne cesse d'augmenter », in *Le Monde*, 10 novembre 2000.

⁵ Concernant le recensement de 1999, l'INSEE compte en tant qu'enfant de la famille « toute personne vivant dans le même ménage que son (ses) parent(s), quel que soit son âge, s'il n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage avec lesquels il constituerait alors une famille en tant qu'adulte ».

Parmi les 11 306 familles monoparentales de la Vienne, 9697 ont à **leur tête une femme**, ce qui représente **85.7%** de l'ensemble des foyers monoparentaux. A l'inverse, **14.2%** des foyers monoparentaux de la Vienne sont **dirigés par des hommes**.

A ce sujet, il est intéressant de noter qu'au regard des chiffres nationaux, la région compte plus de pères seuls avec enfants. En Poitou-Charentes, 15.3% des foyers monoparentaux sont dirigés par un homme. La Charente et les Deux-Sèvres qui ont respectivement 16.4% et 17.4% de foyers monoparentaux « masculins » se situent nettement au dessus des moyennes nationales et font grimper ces chiffres au niveau régional.

A l'échelle nationale, on peut tout de même noter que « les pères seuls sont moins nombreux qu'il y a 40 ans puisqu'ils représentaient alors 20% des familles monoparentales »⁶. Mais à l'époque les familles monoparentales se constituaient moins par le divorce ou la séparation que par le décès du conjoint.

C. Situation matrimoniale des monoparents

Il est intéressant de regarder de plus près les circonstances qui mènent à des situations de monoparentalité et l'état matrimonial actuel des parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s).

Dans la Vienne, nous constatons que ce sont **principalement des personnes divorcées qui sont aujourd'hui seules avec leur(s) enfant(s), et ce pour 37.4% d'entre elles**. Ensuite, le veuvage est la deuxième cause de monoparentalité pour 27.5% des monoparents de la Vienne. Enfin, les monoparents sont 24.67 % à être célibataires et 10.4% à être encore mariés⁷.

Par ailleurs, il faut noter que l'état matrimonial des monoparents est quasiment le même selon qu'on est homme ou femme. La majorité des femmes ayant seules leur(s) enfant(s) à charge sont donc divorcées (pour 37% d'entre elles), ou veuves (pour 27%). Elles sont 26.5% à être célibataires et 9.2% à être encore mariées. Concernant les hommes seuls avec enfants, la majeure partie est également divorcée (40% d'entre eux) ou veuve (29%). En revanche, il y a plus de mariés parmi les hommes (17.2%) et moins de célibataires (13.6%).

D. L'âge des monoparents

Dans la Vienne, l'on peut noter que les hommes « monoparents », comme les femmes ont **le plus souvent entre 30 et 49 ans**. En analysant de plus près les distributions par tranches d'âge, l'on remarque que les femmes sont plus nombreuses à être « monoparents » en deçà des 30 ans tandis que les hommes sont quant à eux plus nombreux à être « monoparent » au dessus de 50 ans. De ces données, nous pouvons alors conclure que **les hommes seuls avec enfants à charge tendent à être plus âgés que les femmes seules avec enfants à charge**.

⁶ « Le petit boum des familles monoparentales », *Libération*, 20 février 2003.

⁷ Pour l'INSEE, est comptabilisée comme « mariée » une personne vivant séparée de son conjoint mais non encore divorcée et donc légalement mariée.

Toujours est-il qu'entre 30 et 59 ans, on trouve la majorité des monoparents de la Vienne puisque, à ces âges là, ils représentent environ 71% des familles monoparentales⁸.

Ceci dit, parmi les plus jeunes, l'on peut noter que **2.5% des parents de familles monoparentales dans la Vienne ont entre 15 et 24 ans**, ce qui constitue un nombre plus élevé que la moyenne nationale qui compte 1.6% de monoparents entre 15 et 24 ans. **Ainsi, dans le département, nous aurions une population de parents jeunes et « isolés » plus importante que la moyenne nationale.**

E. Le lieu de vie des familles monoparentales

Au niveau national, le pourtour méditerranéen, l'île de France, la Corse et les DOM constituent des zones où le nombre de familles monoparentales est le plus important. En regardant de plus près, l'on constate que ces familles résident principalement dans des zones urbaines. La Vienne n'échappe pas à cette tendance puisque **sur le département, les monoparents résident majoritairement à Châtellerauld et Poitiers** (villes que l'on peut considérer comme les zones urbaines du département).

Pour rendre compte de la réalité des situations de monoparentalité sur le département de la Vienne, nous pouvons faire une classification par arrondissements puis par cantons.⁹

Concernant les 3 arrondissements du département, celui de Poitiers compte le nombre le plus important de familles monoparentales avec 10.7%, suivi par celui de Châtellerauld qui comprend 9.6% de monoparents et enfin, celui de Montmorillon avec 8.5%. Ces données ne sont pas surprenantes dans la mesure où, comme nous l'avons vu, ce sont autour des zones urbaines que les familles monoparentales sont concentrées.

L'analyse des chiffres par cantons nous mène au même constat. En effet, les cantons où la **proportion de monoparents est supérieure à la moyenne du département** sont facilement lisibles puisque ce sont les principaux pôles urbains de la Vienne, soit :

- **le canton I de Poitiers** (Migné-Auxances et Poitiers) avec 16.2% de familles monoparentales.
- **le canton de Châtellerauld Nord** (Châtellerauld et Saint-Sauveur) avec 13.7% de familles monoparentales.
- **le canton II de Poitiers** (Buxerolles) avec 10.8% de familles monoparentales.
- **le canton IV de Poitiers** (Saint-Benoît) avec 10.46% de familles monoparentales.
- **le canton de Montmorillon** avec 10,2% de familles monoparentales.

Tous les autres cantons de la Vienne, à dominance rurale, comptent beaucoup moins de familles monoparentales. Saint Gervais les trois clochers, la Villedieu du Clain, la Trimouille sont notamment des cantons dans lesquels il y a peu de familles monoparentales. A l'exception des grandes villes, il existe, sur les autres cantons du département une répartition à peu près équivalente.

⁸ Sur les distributions par âge, se référer au tableau en annexe p.52.

⁹ Cf. carte de la Vienne avec répartition des familles monoparentales par cantons et arrondissements, en annexe p.53.

Si l'on s'intéresse de plus près aux villes viennoises (soit les trois principales villes des trois arrondissements), l'on peut enregistrer des moyennes relativement importantes - au regard de la moyenne départementale qui est de 10.12% - puisque la ville de **Montmorillon compte 11.6% de foyers monoparentaux**, la ville de **Châtellerauld en compte 14%** et la **ville de Poitiers en compte 17%**. Cependant, par rapport à la région, ces chiffres paraissent « cohérents » puisque les chefs-lieux des autres départements que sont Angoulême, La Rochelle et Niort comptent respectivement 19.3%, 18.2% et 14.5% de foyers monoparentaux.

Cette brève analyse par territoires nous permet donc de mettre en évidence **une forte corrélation entre la proportion de familles monoparentales et le lieu de vie. Ce sont donc principalement dans les villes que la majeure partie de ces foyers peuvent être dénombrés.**

F. Le nombre et l'âge des enfants de foyers monoparentaux

1. Le nombre d'enfants par foyer

Parmi les familles monoparentales du département, environ **42% ont un enfant de moins de 24 ans**, 22.93% ont deux enfants de moins de 24 ans, 6.9% ont trois enfants de moins de 24 ans, et 2.4% ont quatre enfants (ou plus) de moins de 24 ans dans leur foyer. **La majeure partie des foyers monoparentaux de la Vienne a donc un seul enfant (de moins de 24 ans)**. Ceci dit, de nombreuses familles monoparentales ont deux enfants au sein du foyer et/ou des enfants de plus de 24 ans. (Car les chiffres comptabilisant le nombre d'enfants par foyers sur lesquels nous nous sommes appuyés tiennent uniquement compte des enfants de moins de 24 ans.)

Les mêmes conclusions peuvent être avancées au niveau national, c'est-à-dire que les familles monoparentales ont le plus souvent un seul enfant de moins de 24 ans dans leur foyer, et ce pour 43.2% d'entre elles. De manière plus précise, l'on remarque que les différents taux concernant le nombre d'enfants par foyer dans les familles monoparentales sont à peu près les mêmes, que l'on se réfère au niveau départemental ou national.

2. L'âge des enfants dans les foyers monoparentaux

Si l'on s'intéresse à l'âge des enfants des familles monoparentales, l'on remarque que 11% des familles de la Vienne ont des enfants entre 0 et 3 ans, 13% ont des enfants entre 4 et 6 ans, 26.9% ont des enfants entre 7 et 11 ans, 30.8% ont des enfants entre 12 et 16 ans, et **38.8% ont des enfants entre 17 et 24 ans**.

Sur l'ensemble de la région aussi, les familles monoparentales ont le plus souvent des enfants âgés de 17 à 24 ans.

D'après la répartition par âge des enfants de familles monoparentales, notons qu'il y a dans la Vienne, au regard de la France, un peu plus d'enfants entre 0 et 3 ans élevés dans des foyers monoparentaux. On remarque en effet un écart de 2 points avec la moyenne nationale, ce qui constitue, par rapport aux autres départements de la région, la différence la plus importante.

Dans le département de la Vienne, il y a donc une proportion plus importante d'enfants de 0 et 3 ans élevés dans une famille monoparentale que dans la région ou sur l'ensemble de la France.

Alors qu'entre 0 et 3 ans, les enfants ne sont pas encore scolarisés, la question des modes de garde est majeure ; aussi pourrait-elle se poser de manière plus prégnante dans la Vienne.

En ce qui concerne l'âge des enfants, l'on remarque également qu'en fonction du sexe des parents, les distributions diffèrent. Ainsi, 9% des enfants entre 0 et 3 ans, 7.5% des enfants entre 4 et 6 ans, 8,8% des enfants entre 7 et 11 ans, 12% des enfants entre 12 et 16 ans et 17% des enfants entre 17 et 24 ans sont avec leur père.

On constate donc que **plus les enfants sont âgés, et plus la proportion de ceux qui sont avec leur père augmente, même si pour chaque tranche d'âge les enfants sont majoritairement avec leur mère.** Une comparaison avec les chiffres nationaux nous amène à faire les mêmes observations, puisque les proportions d'enfants qui sont pris en charge par le père augmentent selon l'âge de ces derniers.

Au delà de ces conclusions générales, il faut tout de même préciser qu'il y a, dans la Vienne, un peu plus d'enfants de 0 à 3 ans avec leur père que d'enfants de 4 à 6 ans ou de 7 à 11 ans, alors qu'au niveau national, les chiffres haussent de manière croissante selon les tranches d'âge.

G. Les monoparents et le travail

Dans la Vienne, **55.5%** des parents qui élèvent seuls leurs enfants sont des **actifs occupés**.¹⁰ Si l'on compare ces données avec les familles comprenant un couple, on constate que dans 67.78% des cas, l'un ou l'autre ou les deux conjoints travaillent. **Les ménages¹¹ monoparentaux ont donc moins souvent un adulte qui travaille que les ménages biparentaux.** Là encore, la Vienne se fait plus ou moins l'écho d'une observation nationale puisque que dans 56.16% des cas, un parent qui est seul avec son (ses) enfant(s) travaille alors que dans les familles françaises comprenant un couple¹², ce sont 70.5% des cas où l'un des conjoints (ou les deux) sont en activité. Notons tout de même que dans la Vienne, les familles monoparentales exercent un peu moins souvent une activité professionnelle que les familles monoparentales de l'ensemble de la France.

1. Les différences selon le sexe du monoparent, selon le nombre et l'âge des enfants

On constate que parmi les **hommes monoparents** de la Vienne **64.5%** sont des **actifs occupés**. Pour les **femmes** en revanche, seulement **54%** d'entre elles **exercent une activité professionnelle**. Les mêmes conclusions sont mises en avant nationalement puisque 54,8% des mères ayant seule leur(s) enfant(s) à charge travaillent contre 63.77% des pères.

¹⁰ L'INSEE entend par « actifs occupés » sont « les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement ».

¹¹ D'après l'INSEE, le « ménage » comprend « toutes les personnes qui partagent un même logement ordinaire à titre de résidence principale. Un ménage peut se réduire à une seule personne ».

¹² Sont comptabilisés, pour les familles comprenant un couple, les cas où seul l'homme travaille, les cas où seule la femme travaille et les cas où les deux conjoints travaillent.

En région Poitou-Charentes, ce sont 51.78% des mères seules qui travaillent contre 63.52% des pères. La proportion de mères seules qui travaillent est un peu plus faible en ce qui concerne la région. Alors que les chiffres de la Vienne correspondent aux relevés nationaux, on constate que dans les départements voisins (Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres), presque une mère seule sur deux est sans travail. En Charente, par exemple, parmi les mères seules avec enfants à charge, 49 % seulement occupent un emploi.

Au delà des variations départementales, l'on peut dresser les constats suivants :

- ◆ Le fait d'être monoparent ne semble pas facilement conciliable avec l'exercice d'une activité professionnelle puisque que l'on constate un taux d'activité supérieur pour les ménages qui comprennent un couple.
- ◆ Il y a un effet de genre sur l'exercice ou non d'une activité professionnelle lorsqu'on est monoparent. Et parmi les parents qui élèvent seuls leurs enfants, ce sont les hommes qui ont le plus souvent un emploi.

Deux éléments peuvent néanmoins nous faire relativiser ce dernier constat :

- Ces chiffres sont aussi le reflet d'une réalité nationale plus large pour laquelle on constate que le taux d'activité des femmes est en général inférieur à celui des hommes.
- Si l'on compare les chiffres des ménages monoparentaux avec les chiffres des ménages comprenant un couple, l'on remarque que le taux d'activité des femmes est plus important chez les mères « seules » que chez les mères qui sont en couple. En effet, celles qui sont seules à assumer la charge de leurs enfants sont 54% à travailler tandis que celles qui vivent en couple sont 51.2%. On note d'ailleurs les mêmes disparités au niveau national puisque 54.8% des femmes qui sont « monoparentes » travaillent contre 50.6% des femmes qui vivent en couple.

Enfin, parmi les mères de foyers monoparentaux, il est intéressant de noter **que plus les enfants grandissent, plus les femmes tendent à exercer une activité professionnelle**. Lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, elles sont moins nombreuses à exercer une activité salariée. Parmi les femmes de la Vienne ayant des enfants entre 0 et 6 ans, 21% travaillent alors que parmi celles qui ont des enfants entre 12 et 24 ans, 88% exercent une activité professionnelle. Ceci peut sans doute s'expliquer par le fait qu'au delà d'un certain âge, les difficultés pour faire garder les enfants ne se posent pas de la même manière. Nous confirmerons d'ailleurs cette hypothèse en se référant aux entretiens réalisés avec des mères « seules ».

Le nombre d'enfants semble également être déterminant quant à l'exercice ou non d'une activité professionnelle, puisque parmi les mères de familles monoparentales, **celles qui n'ont qu'un enfant à charge sont 53 % à travailler tandis que celles qui ont deux enfants et celles qui ont trois enfants sont respectivement 30% et 7% à travailler**. Au delà de trois enfants, il semble difficile pour ces mères de famille de concilier travail salarié et travail domestique.

A ce sujet, les pères de familles monoparentales semblent connaître les mêmes difficultés puisqu'ils sont 57.8% à exercer une activité professionnelle en même temps qu'ils élèvent un enfant alors qu'ils ne sont plus que 26.9 % lorsqu'ils ont deux enfants à charge. Au delà de trois enfants, la proportion de pères qui ont une activité professionnelle s'élève à 5%.

Le nombre d'enfants et l'âge de ces derniers semblent être des facteurs déterminants concernant l'exercice d'une activité professionnelle pour les monoparents.

2. Les catégories socioprofessionnelles des monoparents

Nous remarquerons que **les monoparents se situent essentiellement dans la catégorie socioprofessionnelle (CSP) « employés »**. Ils sont **32.1% à être employés**. On y retrouve surtout les mères seules (97% des employés monoparents sont des femmes).

Ensuite, on remarque que les monoparents se trouvent principalement parmi les CSP « autres personnes sans activité professionnelle »¹³ (18%), « retraités » (17%) et « professions intermédiaires »¹⁴ (14.6%). Alors que la CSP la plus dense de la Vienne (après celle des « retraités ») est celle des « ouvriers », ce sont 11.3% de monoparents qui appartiennent à cette catégorie.

Nous pouvons pourtant nuancer ce constat en observant que parmi l'ensemble des hommes vivant seuls avec leurs enfants, la majeure partie est ouvrier. On a donc une sur-représentation d'ouvriers chez les hommes monoparents. Ensuite on trouve principalement des retraités (24.8%) et des professions intermédiaires (16.2%) parmi les pères seuls.

En ce qui concerne les mères seules, nous avons pu noter qu'elles étaient principalement employés (36.2%). On les retrouve ensuite nombreuses parmi « autres personnes sans activité professionnelle » (19.2%) puis dans les « professions intermédiaires » (14.3%).

Cette analyse nous permet de constater que **l'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle n'est pas la même si l'on père seul avec enfants ou mère seule avec enfants**. Alors que les pères seront le plus souvent ouvriers, les mères seront le plus souvent employées. En revanche, c'est un constat que l'on peut mettre en avant seulement pour le département de la Vienne puisqu'au niveau national, pères et mères seuls avec enfants appartiennent tous principalement à la CSP « ouvriers ».

3. Les conditions d'emploi des monoparents

Comme nous avons pu le relever précédemment, **44.5% des personnes de référence¹⁵ de foyers monoparentaux n'ont pas d'emploi**.

Mais parmi ceux qui travaillent **environ un monoparent sur deux a un contrat à durée indéterminée**. Notons également que **26.3% des monoparents sont titulaires de la fonction publique**. Environ 8% sont non salariés : ils sont employeurs ou travailleurs indépendants.

Parmi les personnes qui ont des conditions d'emploi plus précaires, nous comptons **8% de monoparents en contrat à durée déterminée (CDD, y compris, contrats courts, les saisonniers...), 4.5% de monoparents occupent des emplois aidés (CES, emploi-jeune...)**.

¹³ Dans la catégorie « autres personnes sans activité professionnelle », on trouve les chômeurs n'ayant jamais travaillé, des militaires du contingent, les étudiants, des personnes de moins de 60 ans sans activité professionnelle.

¹⁴ Dans la catégorie « professions intermédiaires », on trouve les instituteurs, les professions intermédiaires de la santé et du travail social, des techniciens, des agents de maîtrise, des professions intermédiaires administratives de la fonction publique et des professions intermédiaires commerciales des entreprises.

¹⁵ On appelle « personne de référence » la personne la plus âgée des actifs du ménage.

Quelques-uns seulement (1.7%) sont apprentis sous contrat, placés dans un agence d'intérim ou encore stagiaires rémunérés (SIFE...).

Près d'un monoparent sur deux exerce donc une activité professionnelle. Et parmi ces derniers, près d'un sur deux encore occupe un emploi dans des conditions plutôt favorables. Cependant, parmi ceux qui sont en CDI ou titulaires de la fonction publique, et notamment parmi les femmes, certains occupent sans doute des emplois à temps partiel qui peuvent également être synonyme de précarité économique.

Si l'on regarde les conditions d'emploi en fonction du sexe, on note tout de même certaines disparités. **Les hommes ont plus de CDI que les femmes.** Ils sont également plus couramment employeurs ou travailleurs indépendants (18.3% chez les hommes contre 5.8% chez les femmes). En revanche, les femmes sont plus souvent titulaires de la fonction publique (avec un écart de 7 points par rapport aux hommes), mais aussi plus souvent sous contrat à durée déterminée (8.8% des femmes contre 3.9% des hommes) et en emplois aidés (280 femmes « monoparentes » de la Vienne sont en emplois aidés et seulement 8 hommes).

H. Les familles monoparentales bénéficiaires de prestations et d'allocations familiales

Combien de familles monoparentales bénéficient d'une allocation ou sont concernées par un dispositif d'action sociale dans la Vienne ?¹⁶

Parmi les allocataires MSA (Mutualité sociale agricole) de la Vienne, on dénombre 314 familles monoparentales, ce qui correspond à 542 enfants élevés dans un foyer monoparental.

En 2000, parmi les allocataires de la CAF, il y avait 7230 familles monoparentales. Parents et enfants confondus, ce sont 19550 personnes couvertes par la CAF au titre de famille monoparentale, ce qui représente 27% de l'ensemble des allocataires de la CAF. Ce rapport ne cesse d'augmenter depuis 1996 où il correspondait à environ 23.22%. En 2002, près de trois allocataires sur dix vivent dans une situation de monoparentalité.

64% des foyers monoparentaux de la Vienne sont donc bénéficiaires d'une allocation versée par la CAF.

L'ensemble de ces chiffres nous permet donc de constater que près de **66.7%¹⁷ des familles monoparentales du département touchent des allocations familiales.** Ceci dit, ces chiffres ne comptent que les allocataires de la CAF et de la MSA. Pour être plus précis, il faudrait ajouter les allocataires qui sont couverts par des régimes spéciaux.

1. Le nombre d'enfants parmi les familles allocataires

Une famille monoparentale sur deux, allocataire de la MSA, compte un seul enfant dans son foyer. 32% de ces familles ont deux enfants, 12% en ont trois et 5.5% en ont quatre ou plus.

¹⁶ Les chiffres que nous présenteront s'appuieront uniquement sur les allocataires de la CAF et de la MSA de la Vienne. D'autres personnes qui sont sous des régimes spécifiques ne sont donc pas prises en compte ici.

¹⁷ Les chiffres peuvent être quelque variable selon l'année pour laquelle ils ont été recensés. Les chiffres de la CAF datent non pas de 1999 comme ceux de l'INSEE mais de 2000 et ceux de la MSA sont de 2003.

Plus d'une famille monoparentale sur deux, allocataire de la CAF, compte également un enfant en son sein. 31.82% de ces familles ont deux enfants et 14% en ont trois ou plus.

Sur ce point les chiffres relatifs aux allocataires MSA et CAF sont le reflet des chiffres nationaux qui nous montrent que la majorité des foyers monoparentaux n'ont qu'un seul enfant. A ce sujet, il est intéressant de remarquer que la plupart des familles monoparentales allocataires de la CAF ne touche donc pas d'allocations familiales puisque celles-ci ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant. La majorité des familles monoparentales est donc en relation avec les services de la CAF pour d'autres allocations.

2. Où vivent les familles bénéficiaires d'allocations familiales ?

Au sujet des monoparents allocataires à la MSA nous remarquerons logiquement qu'ils vivent principalement en zone rurale. Ils ne sont que 21% à résider en zone urbaine, soit sur les cantons de Poitiers et Châtelleraut.

Il est tout de même intéressant de noter que 20% des familles monoparentales allocataires de la MSA et résidant en milieu rural (c'est-à-dire exceptés Poitiers et Châtelleraut) sont installées sur les cantons de Loudun et des Trois-Moutiers. Le Nord du département compte donc de nombreuses familles monoparentales allocataires à la MSA.

Les chiffres de la CAF relatifs au lieu de résidence sont quant à eux davantage le reflet d'une réalité nationale puisque 47% des monoparents allocataires résident en zone urbaine.¹⁸

En ce qui concerne plus précisément les conditions d'habitat des familles monoparentales, nous avons quelques chiffres indicateurs relatifs aux allocataires de la CAF. Parmi les allocataires de la CAF, 31.8% sont locataires dans le parc privé et 39 % sont locataires dans le parc public. Il est alors intéressant de noter que les familles logeant dans le parc privé ont moins d'enfants à charge que celles logeant dans le parc public. Autrement dit, plus les familles sont nombreuses, plus elles ont tendance à être locataires dans le parc public. Celles qui ont trois enfants et plus sont 16.8% à loger dans le parc public et 14.5% dans le parc privé.

3. Situation professionnelle des allocataires de la CAF

Parmi les monoparents pour lesquels la CAF verse des allocations, 55.5% occupent un emploi, 18.8% sont au chômage, et 25.5% sont inactifs. Cette répartition est quasiment la même depuis 1996.

4. L'âge des enfants et des monoparents allocataires de la CAF

19% des familles allocataires ont des enfants en bas âge, c'est-à-dire de moins de trois ans. En général, ils touchent des allocations spécifiques pour ces derniers (Paje¹⁹ depuis 2004,

¹⁸ Nuançons cette similitude en notant que les zones urbaines définies au niveau national ne correspondent pas toujours aux zones urbaines définies dans les limites du département de la Vienne.

¹⁹ Paje : Prestation d'accueil du jeune enfant. La Paje comprend : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité, un complément du libre choix du mode de garde.

Allocation Parent Isolé (API)). Concernant l'âge des parents allocataires de la CAF, ils sont 86% à avoir entre 25 et 49 ans tandis que 6.8% ont moins de 24 ans. En 2002 par contre, la CAF compte un peu plus de jeunes monoparents puisqu'ils sont alors 7.3% de moins de 24 ans.

5. Les allocations familiales versées par la CAF aux familles monoparentales

En 2000, 41.5% des familles monoparentales touchent l'ASF (allocation de soutien familial), 17.5% touchent l'API (allocation parent isolé). Ce sont deux allocations spécifiquement destinées aux familles monoparentales (sous certaines conditions). Le versement de ces deux allocations touche donc la majeure partie des foyers monoparentaux bénéficiaires de la CAF.

A ce sujet, l'on peut noter que la proportion de personnes qui reçoivent l'ASF est la même qu'en 1996, tandis que la proportion des bénéficiaires de l'API est quant à elle plus importante qu'en 1996 (ils étaient alors 14.8%).

Concernant les autres prestations, on remarque qu'en 2000, 17.3% des foyers monoparentaux vivent du RMI alors qu'ils étaient 15% en 1996.

Notons également que 2% des foyers monoparentaux touchent l'AES (allocation d'éducation spéciale) et 2.3% touchent l'AAH (allocation adulte handicapé).

Enfin, en 2000, ce sont 48.5% des personnes allocataires (adultes et enfants compris) qui sont concernées par un dispositif d'action sociale de la CAF. Cette proportion était de 45% en 1996 et de 48.8% en 2002. Ainsi, de plus en plus de familles monoparentales bénéficient, outre les prestations légales, d'actions menées et financées par la CAF pour améliorer la vie quotidienne des familles (loisirs, vacances, mode de garde, prêts pour études, aide lors de situation d'endettement...).

L'exposé de ces chiffres nous donne un premier aperçu des réalités démographiques et sociologiques des familles monoparentales de la Vienne. La mise au jour de tendances nous amène donc à avoir un regard assez généralisant sur les situations de monoparentalité. La seconde partie du travail nous conduira, à travers une vingtaine de témoignages, à analyser de plus près et à rendre compte de manière plus détaillée du quotidien des familles monoparentales.

NB : Pour en savoir plus sur des données chiffrées relatives à la monoparentalité, se référer à :

- E.ALGAVA, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population* n°4, 2002, pp.733-758.
- *Les familles monoparentales. Portrait social*, Contours et caractères, INSEE, 1994.
- M. ELBAUM (dir.), « Les familles monoparentales en Europe: des réalités multiples », *Etudes et résultats* n°66, DREES, juin 2002, pp.1-8.
- M. ELBAUM (dir.), «Les familles monoparentales: des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale», *Etudes et Résultats* n°218, DRESS, février 2003, pp.1-12.

II. Deuxième partie : Etude qualitative des difficultés et des attentes des familles monoparentales du département

Methodologie

Avant de présenter les résultats que nous avons pu mettre en avant, il convient de revenir sur la démarche qui a permis la production de ces données. En effet, ces résultats ne sauraient être lisibles sans restituer le cadre méthodologique dans lequel ils ont été produits.

Pour appréhender les attentes et les besoins des familles monoparentales, il nous semblait important de recueillir le discours des personnes concernées. Nous avons donc choisi de procéder à la réalisation d'entretiens avec différents chefs de familles monoparentales du département.

Les entretiens, tel que nous les avons réalisés, nous ont effectivement permis de mieux cerner le vécu quotidien des monoparents mais aussi de mieux approcher leurs représentations. Nous avons au préalable préparé un guide d'entretien²⁰, mais ce dernier n'a été utilisé que comme support puisque notre objectif était avant tout de laisser les personnes aborder spontanément les thèmes qui leur paraissaient pertinents pour décrire certaines séquences de leur vie familiale. L'idée était donc de ne pas influencer leur discours par des préconçus qui auraient pu apparaître à travers les questions. Bien entendu, une question de départ nous permettait de lancer la conversation et parfois, il fallait également relancer la discussion. En général, les entretiens duraient environ une heure et se déroulaient au domicile des personnes.

Concernant le choix des personnes rencontrées, nous avons, au départ, pensé diversifier largement notre échantillon, en considérant une multiplicité de variables (sexe, nombre d'enfants, catégorie socio-professionnelle, situation matrimoniale...). Au fur à mesure des premiers entretiens, nous avons finalement choisi de ne garder comme variable principale que le sexe du monoparent. En effet, sur plusieurs points, le vécu de la situation de monoparentalité différait largement selon qu'on était homme ou femme. Par la suite, nous avons donc cherché à rencontrer à la fois des pères et des mères élevant seuls leurs enfants. La surreprésentation des foyers monoparentaux « matricentriques » a été respectée puisque nous nous sommes entretenus avec 17 femmes et 7 hommes.

Pour prendre contact avec des familles monoparentales, il nous paraissait important de varier les modes d'approche, sans quoi on risquait de rencontrer des personnes de mêmes milieux (personnes fréquentant les associations ou usagers des services sociaux...). Il s'agissait quand même de veiller à respecter, autant que possible, la diversité que sous-tend le concept de monoparentalité. Ainsi, nous sommes passées par l'intermédiaire de plusieurs associations de Poitiers essentiellement. Nous avons également pris contact avec des crèches et centres socio-culturels. Nous avons également rencontré quelques personnes en lien avec l'UDAF (travailleurs sociaux et usagers). Enfin, nous avons fait fonctionner les réseaux d'interconnaissance. Notons qu'il était souvent plus aisé de concrétiser des rendez-vous quand il y avait eu un entretien téléphonique ou une rencontre préalable avec les dirigeants d'associations ou d'institutions qui nous mettaient ensuite en relation avec les familles. Finalement, nous avons pu réaliser 24 entretiens avec des monoparents²¹.

²⁰ Pour le consulter, se référer en annexe p.54.

²¹ La présentation des personnes rencontrées est jointe en annexe, p.57.

Une fois ces entretiens réalisés, nous avons procédé à une analyse par thème pour chacun d'entre eux. Puis nous avons tenté de « recouper » les différentes informations des entretiens pour dégager quelques pistes interprétatives. A ce stade là, il s'agissait en effet de ne pas s'en tenir à une démarche descriptive mais bien de faire émerger des tendances au regard des différents discours que nous avons pu écouter. Il fallait également prendre de la distance par rapport aux données recueillies pour pouvoir les interpréter et mettre en avant la façon dont la monoparentalité était vécue par ces familles.

L'analyse de ces résultats nous a donc conduit à mettre en lumière certaines difficultés pour lesquelles les familles monoparentales ont des attentes plus ou moins grandes. En ce qui concerne l'aménagement du temps au quotidien, les problèmes sont explicites et les besoins manifestes. Ceci étant, la vulnérabilité des familles monoparentales s'entend également sur plusieurs autres points tels les problèmes de logement, les difficultés financières et relationnelles. Enfin, ce qui est peut-être le plus difficile à formuler pour ces familles, c'est l'inévitable modification de l'entité familiale qui est fragilisée et l'adaptation nécessaire à ces changements, notamment en ce qui concerne l'apprentissage d'un nouveau rôle parental et l'éducation des enfants.

A. L'aménagement du temps au quotidien

La vie quotidienne se divise généralement en plusieurs temps pour les parents: le temps pour s'occuper des enfants, le temps pour faire fonctionner le foyer, le temps pour s'occuper de soi, le temps de travail... Cet aménagement du temps au quotidien doit aussi prendre acte des temps sociaux qui posent certaines contraintes d'horaires : ouverture des crèches, temps scolaire, ouverture des administrations, des services publics, des magasins, horaires de travail... Il s'agit donc, au quotidien, de trouver une organisation qui permette de concilier le temps alloué à chaque activité. Pour les familles monoparentales rencontrées, la synchronisation des différentes activités et temps dans la journée pose quasi-systématiquement problème. La garde des enfants, la gestion du foyer, le temps personnel du parent sont autant de domaines affectés par les contraintes d'horaires et de gestion du temps.

1. La garde des enfants

Quels que soient les conditions de travail ou le lieu de vie des familles monoparentales rencontrées, la question de la garde des enfants pose systématiquement problème. Ce thème a d'ailleurs été abordé de manière récurrente par l'ensemble des personnes rencontrées. Dans tous les entretiens réalisés, le gardiennage des enfants est donc présenté comme obstacle majeur à une vie quotidienne plus satisfaisante.

Pour les parents ayant des horaires de travail décalés (grandes surfaces, hôpitaux...), le problème de la garde des enfants se pose de manière proéminente, devenant bien souvent un souci quotidien.

a) Des horaires de travail inadaptés aux services de garde

Parmi les 24 parents rencontrés, 8 ont de grandes difficultés en matière de garde d'enfants parce qu'ils ont des horaires de travail qui ne correspondent pas aux horaires d'ouverture des écoles ou des crèches. Ils travaillent généralement en grandes surfaces, en usine, dans les hôpitaux ou dans des institutions d'éducation spécialisée. Leurs horaires

décalés (travail de nuit, travail très tôt le matin ou tard le soir, travail les week-ends et jours fériés, astreintes...) ne leur permettent pas de bénéficier des modes de garde proposés par la collectivité.

Sur ce point, le fait d'être seul pour élever son (ses) enfant(s) ne fait qu'exacerber la difficulté à articuler vie professionnelle avec horaires atypiques et vie familiale. Une étude sur les modes de garde réalisée pour la CAF en juin 2003 montrait précisément que « lorsque les parents ont des horaires de travail décalés, dans les trois quarts des cas²², le père en profite pour garder les enfants pendant que la mère travaille, ce qui diminue les frais de garde »²³. Mais lorsque le parent est seul et n'a qu'un salaire, avoir des horaires de travail décalés pose de réels problèmes d'organisation au quotidien. Bien souvent, ne trouvant pas de mode de garde correspondant à leurs horaires de travail et à hauteur de leurs moyens, de nombreux parents isolés sollicitent l'aide de leurs proches au quotidien. Mme D. par exemple travaille dès 5.00 le matin en grande surface, c'est donc sa fille aînée de 21 ans qui emmène sa sœur de 6 ans à l'école. Ceci dit, ce ne peut être qu'une solution provisoire puisque la fille aînée de Mme D. va sans doute quitter le foyer d'ici peu pour ses études. Mme A. travaille également en grande surface. Elle travaille tous les matins à 5.00. Elle emmène donc son fils de 8 ans finir sa nuit chez sa grand mère qui l'accompagne ensuite à l'école. M. R. quant à lui a des horaires de travail différents toute la semaine. Il a donc une solution pour chaque jour. Quand il ne peut pas s'occuper de ses enfants le matin ou le soir, ce sont les grands parents qui les prennent en charge. Régulièrement, les enfants passent la nuit chez leurs grands parents quand le père est d'astreinte pour l'hôpital. Il explique alors : « *J'ai mon papa et ma maman qui sont à côté. Et heureusement, c'est comme ça que le système fonctionne. Je ne pourrais pas fonctionner sans eux ou j'aurais dû changer de travail* ». Mlle C. travaille également en services hospitaliers ce qui la mène à trouver des arrangements quotidiens avec le père de l'enfant qui a lui-même des horaires de travail atypiques. Bien souvent, c'est donc la grand mère qui s'occupe de son petit-fils de 6 ans.

La difficulté de concilier horaires de travail et garde des enfants conduit de nombreuses familles monoparentales à faire quotidiennement appel à leurs proches. Ces parents isolés optent pour cette solution en tant que dernière possible. Notons que la plupart du temps, cet arrangement ne les satisfait pas pleinement car ils ont le sentiment d'imposer à leurs propres parents ou enfants un investissement journalier considérable. Comme l'explique Mlle C., « *le souci que ça me pose, c'est que j'arrive toujours à m'en sortir parce que je mets l'entourage à contribution. Je fais appel à la mamie, à ma sœur, mais je ne sais pas si sur du long terme, ça va pouvoir fonctionner* ».

D'autres parents isolés connaissent les mêmes problèmes mais n'ont pas leur famille à proximité. L'affaire devient alors périlleuse. Mme E., chauffeur de bus depuis 2 ans, doit chaque jour trouver de nouvelles solutions pour faire garder ses filles. Mais bien souvent, elle n'en trouve pas, donc ses filles de 6 et 8 ans se prennent en charge elles-mêmes le matin et vont seules à l'école. Cette organisation nécessite par exemple de mettre plusieurs réveils pour être sûr que les filles ne ratent pas l'heure de l'école... Le soir, quand elle finit tard, c'est généralement un ancien collègue qui vient préparer le repas pour les enfants. Pour leurs devoirs, elles vont dans un centre socio-culturel après l'école. Mme R., éducatrice spécialisée amenée à faire des nuits d'internat, fait face à des difficultés similaires avec sa fille de 7 ans. N'ayant pas de famille à proximité, sa fille dort chez une nourrice deux nuits par semaine.

²² L'étude portait sur 3216 familles allocataires de caisses d'Allocations familiales réparties dans diverses régions françaises.

²³ J. FAGNANI et M-T.LETABLIER, « Qui s'occupent des enfants pendant que les parents travaillent », *Recherches et Prévisions* n°72, juin 2003, p.21.

Pour beaucoup, la garde des enfants constitue donc un souci quotidien très pesant. Comme le note Mme D., « *Au quotidien, quand on est tout seul, c'est très lourd pour prévoir la garde des enfants. C'est très fatiguant moralement car on ne peut pas toujours s'absenter du travail pour des problèmes personnels. Je mets tout le temps tout en œuvre pour trouver une solution pour la garde de ma fille* ».

De fait, les incompatibilités entre horaires de travail et modes de garde proposés génèrent beaucoup de tracas pour de nombreuses familles monoparentales. Les arrangements quotidiens qui permettent d'atténuer les tensions entre les sphères du travail professionnel et de la famille sont compliqués et difficiles à organiser. L'étude menée par J.Fagnani et M-T. Letablier sur les modes de garde stipule d'ailleurs que « ces arrangements sont devenus plus complexes en raison, d'une part, de la diversification croissante des temps travaillés et d'autre part, de l'allongement total consacré à la vie professionnelle (y compris les trajets domicile-travail) »²⁴.

b) Les conséquences sur les emplois des parents

D'après L.Cathala²⁵, « l'insertion professionnelle du parent isolé est une condition nécessaire pour qu'il puisse assumer ses responsabilités dans de bonnes conditions ». Dès lors, il est nécessaire « de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle » pour ces familles. Pourtant, bien souvent, cette conciliation est encore loin d'être évidente si l'on se réfère aux propos recueillis.

(1) Incidences sur l'emploi : refus de travail, de formation...

Le problème de garde des enfants amène des parents à reconsidérer leur horizon professionnel. Les exemples que nous avons à ce sujet concernent essentiellement des mères « monoparentes ».

Deux d'entre-elles ont par exemple refusé des emplois à cause des horaires proposés. Mme L., licenciée depuis 4 ans et vivant actuellement du RMI explique : « *Vu les horaires qu'on me proposait, il fallait que je mette ma fille chez une nourrice la veille jusqu'au lendemain deux semaines par mois. C'était pas gérable, payé au SMIC. Ça faisait plus de 2200Fcs de frais de garde. En plus, ma fille n'aurait pas supporté. Elle est déjà perturbée, elle a besoin de présence. Donc, j'ai refusé* ». Le même problème s'est posé pour Mme F.. Cette mère de trois enfants a laissé son emploi car elle n'arrivait pas à allier vie professionnelle et garde des enfants. Elle témoigne : « *Les garderies sont faites pour les gens qui travaillent de 8.00 à 18.00. Quand je travaillais en usine, ça ne me servait strictement à rien. C'est simple, je gagnais moins d'argent que quand je ne travaille pas car tout l'argent passait dans les frais de garde. Je payais la garderie pour les enfants et je gagnais moins d'argent. En plus, je n'étais pas là pour faire les devoirs et les résultats scolaires étaient mauvais. Par contre, c'est vrai que le fait d'aller travailler dehors plutôt que d'être toujours à la maison, c'est mieux* ».

Par ailleurs, Mme F. soulève une autre difficulté : celle de rechercher un travail lorsque l'on est mère seule sans emploi et non prioritaire pour les places dans les crèches. Il est alors difficile de se dégager du temps pour entreprendre les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi, pour se présenter aux éventuels entretiens d'embauche...

²⁴ *Ibid.*, p.22.

²⁵ L.Cathala, «Le sens de la mesure», in D.Faure et A.Savet (dir.), *Parent au singulier : monoparentalités : échec ou défi ?*, Paris, éd. Autrement, 1993, p. 173.

Faire garder ses enfants est donc un problème qui se pose à la fois pour les parents qui ont des horaires décalés mais aussi pour ceux qui sont en recherche d'emploi avec des enfants en bas âge. Si bien que des mères seules estiment ne pas pouvoir choisir le métier qui leur plairait. Mme F. regrette : « *On ne peut pas choisir n'importe quelle profession parce qu'il y a trop d'heures, on ne peut pas le faire. J'en parle avec d'autres mères seules, c'est pareil* ».

Il est également difficile d'entreprendre une formation, souvent peu rémunérée, quand il faut en parallèle payer des frais de garde. C'est une situation que Mlle D. a connue. Agée de 20 ans et titulaire d'un baccalauréat lorsque son fils est né, elle a désiré continuer ses études. Elle a commencé une formation financée par le conseil général, mais elle explique : « *J'ai mis mon fils à la crèche mais c'était trop dur alors j'ai arrêté. Je paye encore les dettes que j'ai accumulées pendant ces deux mois de formation. Maintenant, je fais de l'intérim et si je peux, je ferais une formation plus tard* ».

Certaines arrivent cependant à jongler entre vie étudiante et vie familiale. Mais le quotidien est alors très encombré. Il est en effet difficile de faire son travail personnel tout en s'occupant d'un nourrisson et du foyer. Mlle D. se souvient de sa période de formation : « *La journée, j'étais en cours, alors le soir, je devais faire mes devoirs. Le matin, j'étais en panique, j'arrivais toujours en retard !* ». Mlle M., également en formation pour préparer un concours de la fonction publique confie : « *Au début, je travaillais aussi le soir, mais au bout de deux mois, je n'en pouvais plus, donc je travaille seulement la journée maintenant* ».

La question de la garde des enfants peut donc amener des monoparents à quitter ou refuser un travail, une formation. Pour des raisons financières bien souvent mais aussi pour assurer une présence suffisante auprès des enfants, certains parents isolés (en l'occurrence des femmes) préfèrent ne pas travailler ou exercer une profession qu'elles n'auraient pas choisie. C'est parfois la seule solution qu'elles ont trouvée pour répondre aux problèmes de garde d'enfants.

(2) Nécessité d'aménager ses horaires de travail

Pour les parents qui ont un emploi, la solution pour pallier aux problèmes de gardiennage se pose en d'autres termes. Certains ont dû aménager leurs horaires de travail afin d'être suffisamment présents auprès de leurs enfants et d'éviter de recourir trop souvent à des systèmes de garde extérieurs. Tel est le cas de plusieurs parents rencontrés. M. T., enseignant à l'université, tente de dispenser ses cours dans des créneaux où son fils est à l'école. M. G s'est arrangé avec son employeur pour diminuer son temps de travail après le décès de sa femme afin d'être suffisamment présent auprès des trois enfants du foyer. Mme U. qui travaille dans un centre socio-culturel a négocié avec son équipe pour éviter d'avoir trop de réunions le soir. M. H., employé dans le nucléaire ne fait plus de déplacements en semaine depuis qu'il est seul pour élever sa fille.

La question des modes de garde ne peut donc pas être dissociée de celle de l'emploi des parents : ce sont deux domaines à penser en parallèle. Ces questions sont également liées aux problèmes financiers que rencontrent certains parents amenés à faire garder leurs enfants quotidiennement et sur des créneaux horaires particuliers.

c) Des alternatives ponctuelles ou trop onéreuses

La question du financement des modes de garde est évidemment au cœur du problème. De nombreux parents préfèrent rester près de leur enfant si ils ne gagnent pas plus en

travaillant qu'ils ne dépensent en les faisant garder. Parce que pour ceux qui ont des horaires atypiques – et qui, pour autant, ont des salaires plutôt proches du SMIC - , il faut d'abord pouvoir trouver une nourrice agréée qui accepte de garder l'enfant tôt le matin, en soirée ou la nuit. Ensuite, il faut pouvoir payer ces services de nuit aux tarifs correspondants. C'est pourquoi, beaucoup de monoparents décident de faire appel à la famille pour les seconder. Mme R. a, pendant quelques années, payé une nourrice agréée pour faire garder sa fille deux nuits par semaine. Aujourd'hui, sa fille ayant sept ans, elle n'a plus d'aides de la Caf pour financer ces modes de garde, elle s'est donc arrangée avec une nourrice sans la déclarer. Elle explique : « *Ce ne serait pas possible chez une nourrice agréée avec deux nuits par semaine. J'y laisserais ma paye !* ». Le cas de Mme R. n'est pas isolé. Mme E., chauffeur de bus, a elle aussi payé des étudiantes pour faire garder ses filles le matin et le soir. Seulement, elle constate : « *Il y a pleins d'étudiantes qui sont passées. Mais ça m'a coûté cher, elle prenaient 8 euros de l'heure et elles ne venaient pas régulièrement. C'est comme ça que parfois, j'ai été obligée d'emmenner les filles à mon travail* ». Mlle C., qui fait garder son fils essentiellement par la mère de son ex-conjoint, déclare : « *L'idéal serait de faire venir une nounou à la maison, mais financièrement, ce n'est pas jouable, ou autant ne pas travailler !* » .

Depuis peu, des parents qui ont des horaires de travail atypiques peuvent faire appel à l'association Temps Dem qui propose des services de garde à domicile (sept jours sur sept et 24 heures sur 24) en complément des autres modes d'accueil pour les enfants de 0 à 13 ans. Parmi les familles monoparentales rencontrées, quatre font appel à l'association qui leur vient en aide environ une fois par semaine. Les tarifs pratiqués par cette association sont intéressants pour les parents concernés. Le fait d'avoir recours à des professionnels qui se déplacent à domicile pour garder les enfants est une solution tout à fait idéale pour ces parents. Le seul problème, c'est qu'elle n'est occasionnelle. Comme l'explique Mme D., « *le problème c'est qu'ils ne peuvent pas honorer toutes nos demandes. C'est très bien, mais c'est pas pour tous les jours* ». Mme E. confirme : « *Comme ils ne viennent qu'une fois par semaine, je m'arrange pour que ce soit le week-end quand je travaille. Et pour le soir, je me débrouille autrement. Mais sur une semaine ça ne soulage pas beaucoup* ». L'association Temps Dem est en phase d'expérimentation, mais pour certaines familles, elle s'inscrit déjà comme un soutien fondamental dans l'organisation du quotidien.

Outre l'existence de cette association qui vise principalement les parents dont le horaires de travail sont décalés, il existe notamment une crèche à Poitiers qui ferme à 20h00. Pour de nombreux monoparents, la crèche Pigeon Vole est en effet un recours précieux. Même pour des parents dont les horaires de travail sont plus classiques, il est parfois nécessaire que des services de garde soient assurés après 18h30. Tel est le cas pour Mlle J., commerciale et élevant seule son fils de 4 mois qui nous raconte : « *Je suis sur la route toute la journée et je finis quand même tard le soir. J'ai cherché une crèche qui ferme à 20h00 dès mon troisième mois de grossesse et j'ai trouvé seulement 15 jours avant de reprendre le travail. Heureusement, sinon, je n'aurais pas pu reprendre* ».

Dans ce contexte et aux vues des témoignages, on comprend que lorsque la famille vit à proximité des monoparents, elle soit vivement sollicitée pour la garde des enfants. Pour beaucoup, cette solution est la seule qui leur permette de continuer d'exercer leur actuelle profession et de ne pas tomber dans le tracas quotidien que constitue la recherche d'un mode de garde pour les enfants. Pour d'autres en revanche, faire garder ses enfants pendant le temps de travail s'apparente à un défi quotidien soit pour se diriger vers de bons services au meilleur prix, soit pour trouver une solution d'urgence en quémandant.

d) Les conséquences pour les enfants

Du point de vue des parents qui ont des horaires de travail contraignants, cette organisation parfois draconienne est lourde de conséquences sur le quotidien des enfants.

Concernant leur cadre de vie d'une part, beaucoup reconnaissent que le fait de passer de maison en maison, de ne pas toujours dormir dans le même lieu est parfois perturbant pour leurs progénitures. Mlle C., maman d'un garçon de 6 ans, explique : « *Pour mon fils, je trouve que ce n'est pas évident, même si ce sont des gens qu'il connaît bien. D'aller à droite, à gauche, c'est pas évident pour lui* ».

D'autres encore relèvent les effets sur le sommeil de leurs enfants qui sont réveillés très tôt le matin. Mme A. qui a un fils de 8 ans nous confie par exemple : « *Ce qui me gêne le plus c'est le matin. Je le prends dans mes bras, j'essaie de ne pas le réveiller, mais ce n'est pas évident parce qu'il est lourd maintenant. Et il finit sa nuit chez sa grand-mère* ». Et Mme D. d'ajouter : « *C'est dur pour ma fille. Elle n'a que 6 ans et être en garderie dès 7h00, c'est dur pour elle. Le soir, elle est complètement lessivée* ».

Aussi, parmi les monoparents rencontrés, beaucoup s'inquiètent d'avoir à laisser souvent seuls leurs enfants au foyer. Ils observent alors que ces derniers ont été amenés à devenir très vite autonomes. Parfois très jeunes, ils ont beaucoup de choses à assumer au quotidien. La fille aînée de Mme E. par exemple doit, du haut de ses huit ans, s'occuper de sa petite sœur de 6 ans tout les matins, se charger du petit déjeuner, faire attention à l'heure à laquelle partir à l'école, penser à fermer l'appartement... Mme E. ajoute : « *Stéphanie avait 5 ans quand elle a commencé à amener sa petite sœur à l'école. C'est petit quand même !* ». Un telle situation nous montre que certains enfants acquièrent une maturité précocement de par les responsabilités qu'ils ont au quotidien. M. R., au regard de son expérience familiale, confirme cet état de fait : « *Les enfants ont appris petit à petit à se débrouiller assez vite. J'ai des enfants qui sont un peu plus mûrs. Malheureusement pour eux, ils ont été très tôt livrés à eux-mêmes. Paul (11 ans) est donc très débrouillard* ».

Les difficultés à faire garder son enfant à domicile obligent certains parents à faire vivre à leurs enfants des situations qu'ils jugent regrettables : prise de responsabilités, rester seuls au foyer, ballottage... Cette organisation peut donc être à la longue perturbatrice pour les enfants. Aussi, en plus d'une organisation hebdomadaire complexe et mouvementée, les enfants qui voient le parent non gardien un week-end sur deux doivent également changer de lieu de vie en fin de semaine.

e) Le gardiennage d'appoint

Au delà du gardiennage des enfants pendant le temps de travail se pose la question des modes de garde le soir et surtout à l'occasion d'imprévus ou d'urgence. Là encore, dans la majorité des cas, la famille du monoparent qui vit à proximité est mise à contribution. Parfois, ce sont les voisins ou amis qui peuvent dépanner le temps d'une réunion ou d'une sortie. Pourtant, certaines situations restent problématiques parce que les réseaux de connaissance des parents ne permettent pas d'utiliser ce genre de recours.

Le problème du gardiennage d'appoint se pose particulièrement quand l'enfant ou le parent gardien sont malades. Ces imprévus ne laissent pas le temps de s'organiser soit avec le parent non gardien, soit avec la famille plus éloignée le cas échéant. Mais quand il n'y a ni famille, ni père ou mère, la situation peut devenir critique. Ainsi, Mme F., mère de trois enfants de pères inconnus, regrette de n'avoir pas eu d'autres solutions que le placement de ses enfants pendant qu'elle accouchait du dernier. Et aujourd'hui encore, elle se demande : «

S'il m'arrive quelque chose dans la nuit, ou si on doit aller à l'hôpital d'urgence, qui va s'occuper d'eux ? ». De son côté, Mme C., mère de deux garçons dont les pères sont totalement absents, a dû confier ses enfants à ses parents durant deux mois d'hospitalisation. Elle était pourtant très réticente à confier ses enfants à ses propres parents. Par ailleurs, cette hospitalisation est intervenue alors que les enfants n'étaient pas scolarisés, sans quoi ils auraient sans doute été amenés à changer d'école durant cette période (les grands parents n'habitent pas à proximité). Par ailleurs, mère d'un enfant handicapé, elle doit souvent l'accompagner lors de séjours à l'hôpital. Dans ces cas là, elle n'a personne pour s'occuper du petit frère au quotidien, pour le conduire à l'école...

Mais, même dans des situations moins extrêmes, la question de la garde d'appoint soucie certains parents. M. T., père d'un enfant de 10 ans, raconte par exemple : *« S'il est malade, il faut que je gère le truc. C'est dans ces moments-là qu'on peut se retrouver désemparé, dépourvu »*. Là encore, il est difficile de concilier travail et garde d'enfant car la maladie de ces derniers peut parfois conduire à des absences répétées au travail.

Enfin, le gardiennage d'appoint fait défaut aux monoparents lors de périodes précises comme les vacances d'été, les jours de grève... Mme X., maman de deux garçons, explique : *« Quand on s'est séparés, ils étaient petits sans être petits. Mais c'est vrai que je ne me serais pas vu travailler les deux mois d'été s'ils avaient été plus petits. Mais à 9 ans, ils peuvent se garder tout seuls ! »*. Mme F., en recherche d'emploi, note également : *« Cette année, je vais sans doute travailler cet été. Alors les grands (13 et 12 ans) pourront rester seuls mais la petite (4 ans), elle sera deux mois en centre aéré. Ça m'ennuie parce que ça la fatigue et elle n'aura pas vraiment de vacances. Mais je n'ai pas le choix, je veux vraiment travailler »*.

D'après les expériences des familles monoparentales rencontrées, on pourra conclure que les problèmes de garde se posent surtout pour la petite enfance et pour les enfants qui commencent leur scolarité. Pour ces familles, c'est un vrai casse-tête que d'organiser la garde des enfants, y compris lorsqu'on est en recherche d'emploi. Cette difficulté se pose de manière plus fondamentale pour les parents qui ont des horaires de travail peu classiques et encore plus pour ceux qui n'ont pas de la famille disponible à proximité. Nous pouvons alors constater que ces problèmes de garde ont des conséquences sur la sphère professionnelle des parents mais aussi sur le rythme quotidien des enfants.

Dans ce contexte, notons qu'il est également bien difficile pour les parents de prévoir des activités extérieures sans leurs enfants quand la garde de ces derniers constitue déjà une difficulté de chaque jour.

2. La gestion du foyer au quotidien

Etre seul à gérer le foyer implique aussi d'assumer la totalité des tâches ménagères, notamment quand les enfants ne sont pas encore en âge d'aider. Là encore, c'est un domaine qui nécessite qu'on lui consacre du temps au quotidien et qui implique par là-même une certaine organisation.

Sur ce point, nous pouvons observer que gérer seul le foyer, relève, pour certains, d'un véritable apprentissage en termes d'organisation mais aussi de savoir-faire. Pour d'autres, cela ne constitue en rien un nouvel obstacle. Cette différence, nous pouvons en partie l'attribuer aux situations matrimoniales des monoparents. En effet, pour les « mères célibataires », l'organisation de la maisonnée a toujours reposé sur elles seules. Par contre, pour les

personnes séparées, divorcées, ou veuves, il faut, du jour au lendemain, envisager une réorganisation ; et ce dans différents domaines : les tâches ménagères, le soin et l'attention aux enfants, l'administratif... Le témoignage de Mme R. qui n'a jamais vécu en couple, est tout à fait révélateur, elle nous dit : « *Moi, ça va parce que j'ai tout le temps géré toute seule. Mais c'est sûr que si je m'étais retrouvée brutalement seule avec ma fille, j'aurais sûrement rapidement perdu pieds. Là, ça va parce que je me suis toujours occupée seule de tout* ».

a) Les tâches ménagères

En ce qui concerne le domaine des tâches ménagères, des différences sont tout à fait lisibles selon le sexe des parents. C'est d'ailleurs l'un des principaux domaines affecté par la différence de genre.

Pour certaines femmes séparées, divorcées ou veuves, le fait de s'occuper désormais seules de l'entretien de la maison ne change pas fondamentalement leur rythme quotidien. Elles sont effectivement deux à expliquer que leur ex-conjoint ne participait de toute façon pas aux travaux domestiques. Mme B. nous raconte par exemple : « *Y'a pas de problèmes pour s'occuper de la maison. De toute façon, je faisais tout avant, que ce soit pour mon premier ou mon deuxième mariage* ».

Pour ceux qui avaient l'habitude de prendre en charge communément l'ensemble des tâches ménagères, il est alors difficile de devoir assumer seul l'ensemble des travaux domestiques. Comme l'explique M. T., « *avant, on était deux, il y avait un partage plus ou moins équitable des tâches ménagères, de tout ce qu'il faut pour gérer un foyer. Aujourd'hui, ça demande plus d'investissement en termes de temps* ». Et M.M. d'ajouter : « *Depuis que je suis seul, je fais le ménage, la cuisine et ça prend beaucoup de temps. Quand on est tout seul et qu'il y a tout le ménage à faire dans une si grande maison, ça prend du temps et du coup, j'ai moins de temps pour moi* ». La majorité des parents rencontrés vivent des situations identiques, c'est-à-dire qu'ils ont progressivement adopté un rythme de fonctionnement qui leur permette de continuer à assurer l'entretien de la maison tout en vaquant à leurs autres occupations. Ceci dit, être seul pour s'occuper du linge, de faire les courses, de préparer les repas, de faire le ménage... implique nécessairement de se fixer certaines priorités. Ainsi, de nombreux parents avouent manquer de temps ou d'énergie pour faire le ménage. Mme F. nous dit : « *Maintenant, je délaisse le ménage. Tant pis, il y a plus de poussières, mais je passe plus de temps avec mes enfants* ».

Les tâches ménagères peuvent donc prendre beaucoup de temps et d'énergie. Mlle D 23 ans et maman d'un garçon de 2 ans explique précisément : « *Je me lève parfois à 5h00 pour faire le ménage, parce que le soir quand je rentre, je suis trop fatiguée et je dois m'occuper de mon fils* ».

Dans les situations décrites ci-dessus, le travail domestique n'est pas un problème en soi, c'est surtout qu'il se surajoute aux autres contraintes de temps quotidiennes, laissant finalement peu de temps pour se ressourcer.

Pour d'autres personnes en revanche, la prise en charge de l'entretien de la maison relève d'un véritable apprentissage. Principalement pour des pères veufs ou divorcés qui n'avaient pas l'habitude de participer aux tâches ménagères avant de se retrouver seuls avec leurs enfants, l'adaptation est rude. M.M., père de deux enfants, nous fait part de son vécu à ce sujet : « *Depuis que ma femme ne vit plus ici, je dois continuer à faire ce que je faisais avant et en plus faire ce qu'elle prenait en charge. Bon, je me suis débrouillé. Pour les lessives, je ne trie pas, je fais tout à 30°, je ne mets plus de fleurs à l'extérieur, pour la cuisine, je ne fais pas de gros plats, c'est plutôt du genre pizzas, steak, purée ou repas à*

l'extérieur... ». M.G., veuf et père de trois enfants, nous informe également : « Maintenant, j'ai bien compris ce que ma femme avait comme travail. A l'époque, je ne participais pas. Je n'avais jamais fait la vaisselle de ma vie, jamais débarrasser la table... Moi, je m'occupais de l'extérieur, on s'était arrangé comme ça. Alors quand j'ai vu tout ce qu'il y avait à faire, j'ai eu un gros mouvement de panique. J'ai dû apprendre tout ça. Il n'y a que la cuisine que je ne fais toujours pas. C'est Nathalie (16 ans) qui s'en occupe depuis deux ans. Elle a appris toute seule comme une grande ».

Dans le secteur ménager, on peut alors observer que certaines bénéficient d'aide. M.R. par exemple confie l'entretien du linge et les courses à sa mère. M.G., qui continue d'accueillir une jeune fille de l'ASE (aide sociale à l'enfance) placée chez lui, bénéficie de l'aide d'une femme de ménage quelques heures par semaine. Là encore, ces aides extérieures sont en ce domaine les bienvenues quand il faut déjà assumer le poids d'une séparation ou d'un décès, l'éducation des enfants, la vie professionnelle...

Les tâches ménagères prennent donc beaucoup de temps au quotidien, d'autant plus quand on doit les assumer seuls. Pour certains, la mécanique est rodée et bien connue, pour d'autres cela est affaire d'apprentissage et d'organisation. Une aide extérieure peut parfois même être nécessaire.

b) S'occuper des enfants

S'occuper des enfants fait partie de l'emploi du temps quotidien. Pourtant, ce domaine est parfois amputé quand des impératifs professionnels ou autres l'imposent.

Pour la majorité des parents, la situation de monoparentalité induit qu'ils sont désormais le seul adulte sur lequel l'enfant peut compter au quotidien. Ceci implique une disponibilité sans faille du parent gardien. M.T. décrit la teneur de cette nouvelle charge : *« Avant, quand on était en famille classique, c'était beaucoup plus facile de se reposer sur l'autre, même quand ce n'était pas nécessaire. Vous savez que l'autre est à la maison, vous pouvez rester plus tard au travail. Là, vous ne pouvez pas, il faut impérativement rentrer. Pour les courses, c'est pareil, si je n'ai pas envie de les faire, je ne peux pas compter sur l'autre car il faut bien qu'il mange ! ».*

La surveillance et l'attention portées aux enfants est de tous les instants, notamment pour ceux en bas-âge. M.A., père d'un garçon de 4 ans nous le raconte : *« Quand on était tous les deux, elle le prenait chez la nounou et s'en occupait jusqu'à ce que j'arrive. Ensuite, je m'occupais de lui pendant qu'elle gérait le repas. Tout, seul, il faut être partout à la fois ! ».* C'est ce que confirme Mlle M., maman d'un enfant de 16 mois, en expliquant : *« Quand je suis chez mes parents, c'est plus cool car il y a quelqu'un d'autre derrière pour le surveiller, mais c'est rare ».* Pour Mme C., la situation est encore plus complexe. Maman de deux garçons dont l'aîné de 18 ans est handicapé, elle déplore *« jouer à la fois les rôles de mère d'infirmière, de kiné, de secrétaire... »*. Et elle doit en même temps s'occuper du petit frère. Cette présence et cette attention quotidiennes l'épuisent considérablement. Elle affirme *« péter les plombs »* régulièrement. D'après elle : *« il faut toujours partager son temps dans la journée, dans la semaine, partager tous les temps entre les deux. Il faut vraiment être à l'écoute, et être à l'écoute quand on ne va pas bien soi-même, c'est dur ! ».* C'est effectivement difficile pour un parent fatigué d'être suffisamment disponible pour répondre aux besoins de son (ses) enfant(s).

Ne serait-ce que pour aider l'enfant à faire ses devoirs, le parent doit avoir une certaine disponibilité physique et d'esprit. C'est un souci que met en lumière Mlle C.. Elle nous raconte : « *Tout prend plus de temps quand on est seule au quotidien. Pour les devoirs par exemple, je suis souvent crevée le soir pour l'aider. Ça va parce qu'il travaille bien, mais je ne veux pas démissionner* ». Mme E., qui a des horaires de travail contraignants assure également que si ses filles ne faisaient pas leurs devoirs au centre socioculturel, elle ne pourrait sans doute pas les aider le soir en arrivant. Mme F., qui est aujourd'hui sans emploi, témoigne de la difficulté de s'occuper des enfants seule le soir quand on a travaillé toute la journée : « *Avant quand je travaillais, je n'avais pas le temps de m'occuper des devoirs, les résultats étaient mauvais. Maintenant, je privilégie ce moment* ». Comme le souligne aussi Mme X., être monoparent - en tout cas, quand le conjoint n'intervient pas dans la vie de l'enfant - , c'est gérer seul la scolarité, les relations aux professeurs, les rendez-vous chez les médecins... Elle nous dit à ce sujet : « *Ce qui est dur, c'est que dans le boulot, il faut prendre des décisions en permanence, gérer pleins de choses le mieux possible et arrivée chez soi, il faut continuer à tout gérer. C'est pesant et j'aimerais une épaule qui prenne le relais* ».

En plus de la surveillance, de l'aide aux devoirs, de l'attention portée aux enfants... il faut prendre en compte tous les déplacements que le parent seul est amené à faire pour son (ses) rejeton(s). La question des déplacements se pose de manière plus importante dans certains foyers, notamment quand le ou les enfants pratiquent des activités extra-scolaires. C'est ce dont témoigne M.T. : « *Mon fils fait du ping-pong, du Tae Kwon Do. Ça fait beaucoup de déplacements quand vous êtes seuls à gérer ça* ». Mme A., mère d'un enfant de 8 ans dont le père vit à Paris nous explique également : « *Il va au judo deux fois par semaine. Il faut l'emmener, aller le chercher. Le père voudrait qu'il fasse pleins de choses, mais il ne se rend pas compte. Je fais tout toute seule, les déplacements...* ».

Le temps passé à s'occuper des enfants occupe au quotidien une large part. Bien entendu, ce sont souvent des moments privilégiés entre parents et enfants, il n'est donc pas question de les considérer comme une surcharge. Notons simplement que pour appréhender la réalité des « emplois du temps » des monoparents, il faut également aborder cet aspect, non pas pour le pointer comme catalyseur des difficultés d'aménagement du temps mais bien pour restituer précisément ce qui constitue le quotidien des familles monoparentales.

c) Les tracasseries administratives

Alors que l'ensemble des familles monoparentales nous dépeint un quotidien déjà bien rempli, s'ajoute à cela toute la gestion administrative « classique » (impôts, factures, papiers scolaires...) et bien souvent la gestion administrative liée à la séparation ou au divorce.

Pour beaucoup, toute la paperasse liée au divorce est, du moins dans un premier temps, extrêmement lourde à gérer. Des procédures consécutives entraînent souvent la multiplication des dossiers à constituer. La procédure de divorce implique également le choix d'un système de garde pour les enfants (garde à la mère, au père, ou résidence alternée), la séparation des comptes joints, le choix d'une sécurité sociale pour l'enfant en cas de résidence alternée notamment, la révision des éventuelles allocations familiales perçues...

Bref, on l'aura compris, un parent qui se retrouve en situation de divorce peut facilement se sentir submergé par l'ampleur des tâches administratives qu'il doit prendre en charge. Face à cela, quelques parents se sont spontanément dirigés vers des associations, soit pour demander conseil afin de remplir certains papiers, soit pour qu'on leur indique vers quelle institution se tourner. Les acteurs de l'association « Condition Paternelle 86 » et du

« CIDF »²⁶ témoignent d'ailleurs des sollicitations qu'ils reçoivent régulièrement pour des conseils juridiques et administratifs lors de séparations ou de divorces. Comme l'explique également M.R., « *une fois qu'on est divorcé, ça soulage parce qu'on a plus ces papiers et ces choses pénibles et importantes à faire. Il y a un apaisement et on peut commencer à mettre autre chose en place* ». La période allouée à la procédure de divorce et aux papiers qu'il faut rassembler semble parfois mettre le temps en suspend. Dans certains cas, cette procédure est extrêmement longue et épuise les parents. Ceci dit, d'après Mme T., « *alléger les procédures judiciaires*²⁷, *c'est bien, mais il faut quand même du temps pour faire le deuil du couple et souvent ça se fait à travers la procédure* ».

Outre la paperasserie liée au divorce, il faut s'occuper des démarches administratives quotidiennes, de payer les factures... Constitutives du quotidien, ces démarches ne sont pour autant pas simples, notamment lorsque c'est l'ex-conjoint qui les prenait en charge. Tel est le cas de M.M. qui nous explique : « *C'était ma femme qui s'occupait des impôts, de la Caf, toutes ces choses là, il a fallu que je les prenne à ma charge. Alors parfois, je suis un peu débordé* ». Au quotidien, l'accumulation de l'ensemble des tâches à accomplir, y compris la mise à jour des factures peut peser lourd notamment quand tout ça ne repose que sur une seule personne. C'est ce que nous explique Mme F. : « *J'aimerais me reposer sur quelqu'un et me dire "je ne m'occupe pas de tout ce qu'il y a à payer ce mois-là, de voir ce qu'il y a à manger..."* ».

La majorité des parents rencontrés s'accordent à dire que l'ensemble des démarches administratives courantes peuvent prendre une énergie considérable. Là encore, c'est un aspect du quotidien, qui en soi ne paraît pas problématique, mais c'est surtout qu'il se surajoute aux autres obligations journalières.

La gestion du foyer au quotidien, assumée par un seul adulte, génère parfois beaucoup de fatigue et de tension pour le parent isolé. Face à un emploi du temps relativement encombré, la plupart des monoparents ont appris à s'organiser, à anticiper, à réguler l'ensemble des activités de chaque membre du foyer... Comme le précise M.G., « *il faut apprendre à gérer. Les choses qu'on ne sait pas faire, si on les anticipe, on peut y arriver* ». Bien souvent, la vie de tous les jours implique quand même une organisation plutôt draconienne. Mme D. nous confie par exemple : « *Toute la journée, je suis en train de penser à mon organisation, j'ai le cerveau qui réfléchit tout le temps !* ». Et M.G. d'ajouter : « *Tout est question d'organisation dès que vous vous levez le matin et jusqu'au coucher* ».

Dans ce contexte, il est vrai que de nombreux monoparents aimeraient pouvoir, au moins de temps en temps, se reposer sur une tierce personne, qui les soulage des contraintes ordinaires. C'est en ces termes que certaines femmes souhaiteraient une « épaulement » sur laquelle s'appuyer. Ceci est particulièrement mis en avant par les mères dont l'ex-conjoint est aujourd'hui totalement absent dans la vie des enfants.

Pour d'autres parents, et notamment pour ceux qui ont leur famille à proximité, la tierce personne peut s'incarner en la personne du père, de la mère, de la sœur, du frère, ... que ce soit pour ponctuellement garder l'enfant, aider à remplir certains papiers ou encore assister le monoparent dans les activités domestiques.

²⁶ CIDF : Centre d'information du droit des femmes

²⁷ Elle fait référence à la nouvelle réforme concernant le divorce.

3. Avoir du temps pour soi...

a) Un temps pour soi : un temps nécessaire

Tous les parents rencontrés vivant en situation de monoparentalité, insistent sur la nécessité de se dégager un peu de temps personnel au quotidien. C'est sans doute un garde-fou indispensable pour ne pas se laisser déborder par les impératifs de tous les jours.

Les expériences de nombreux parents leur ont permis de constater que des moments sans les enfants leur permettaient de se remplir à nouveau d'énergie pour ensuite être plus serein et plus disponible à leur égard. Comme le précise M.L., « *pour être bien avec ses enfants, il faut d'abord être bien soi-même* ». Des moments d'intimité sont donc régénérants pour assumer son rôle de parent, et notamment de parent seul. Parfois, la prise de conscience de la nécessité de se préserver n'apparaît que lorsque la situation s'est véritablement dégradée. M.R. nous fait part de ce processus : « *Quand vous passez 3 ans ou 4 ans à vous occuper des autres parce que vous êtes dans un système où vous gérez tout tout le temps, vous ne vous prenez plus de temps pour vous. Alors que justement ça fait partie des choses qu'il faut faire sinon, ça devient impossible* ». M.H, qui vit seul avec une petite fille de 3 ans nous informe lui aussi de la difficulté de « penser à penser à soi ». Il nous explique : « *Il ne faut pas faire du 100% sur le même axe sans quoi on est obligé de péter un plomb, quelque soit la personne. On a sa propre vie aussi, indépendamment du fait qu'on soit seul avec un enfant. Donc il faut aussi savoir gérer sa propre vie. Bon, je n'en avais pas conscience la première année. Après, je me suis mis à la faire garder plus et à faire des choses pour moi* ». Les expériences de bien d'autres parents, sinon tous, montrent qu'au début de la monoparentalité, les temps pour soi ne sont pas vraiment privilégiés, alors même qu'ils sont indispensables pour ne pas rentrer dans un fonctionnement quotidien trop pesant qui absorberait l'énergie au fur et à mesure.

b) Sur quels créneaux?

Les monoparents que nous avons interrogés ne bénéficient pas tous des mêmes opportunités pour se dégager un moment exclusivement pour eux. Tout dépend de l'âge des enfants, de la situation familiale, des conditions financières et des éventuelles soutiens extérieurs (familiales, amicales ou de voisinage) pour la garde des enfants.

Parmi les 24 monoparents rencontrés, 8 consacrent au moins une heure par semaine à l'exercice d'une activité de loisir (course à pied, natation, football, danse, ping-pong...). On remarquera qu'il s'agit essentiellement d'activités sportives. M.H. nous explique d'ailleurs : « *J'ai repris le sport. Ça permet quand même de se défouler, de compenser* ».

Pour les monoparents divorcés ou séparés, qui ont une garde alternée, les temps où les enfants sont chez l'autre parent sont également source de repos et de récupération. Là encore, ce temps est très variable selon les situations familiales. Certains enfants vont chez l'autre conjoint seulement pendant les vacances scolaires (notamment quand celui-ci habite loin), d'autres y vont un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, d'autres encore fonctionnent en résidence alternée et voient chaque parent une semaine sur deux. Et quand la garde des enfants n'a pas été statuée par un juge, les parents peuvent aussi s'organiser librement entre eux à partir d'un fonctionnement qu'ils choisissent. Toujours est-il que lorsque le parent n'a pas la charge de ses enfants le temps d'un week-end ou d'une semaine, il peut profiter de moments de décompression.

Quelques remarques doivent pourtant nuancer ce constat :

- Dans certaines familles monoparentales, et principalement dans des familles où la mère est seule, les enfants peuvent être de pères différents et donc ne pas être absents du foyer tous en même temps. Prenons le cas de Mme B. qui a 6 enfants de deux mariages différents. Elle a divorcé de son premier époux qui continue de prendre les trois premiers enfants tous les quinze jours ; le second, avec qui elle a eu trois enfants encore jeunes est décédé il y a deux ans. Certains week-ends alors même que les aînés partent chez leurs pères, elle continue donc de s'occuper seule des plus jeunes.
- Parfois aussi, quand bien même les enfants sont chez l'autre parent durant tout un week-end, les parents qui ont la garde principale n'arrivent pas se détendre. Mme L. par exemple est très inquiète dès que sa fille est seule avec son ex-mari. Elle témoigne : « *Je suis mal, très mal quand elle est avec son père. J'ai l'impression de mettre l'agneau dans la gueule du loup. Je me demande toujours dans quel état je vais la récupérer* ». Dans ces cas-là, l'on peut supposer que la mère ne peut pas réellement se détendre.

Malgré tout, parmi les personnes rencontrées, la moitié (c'est-à-dire 12) a en charge permanente ses enfants, soit parce qu'il n'y a pas de pères depuis le début, soit parce que le conjoint est décédé, soit parce que l'autre conjoint a totalement démissionné. Pour ces familles monoparentales où l'autre conjoint est totalement absent, la présence auprès des enfants est quasiment sans relâche. Certains pallient à cela en envoyant leurs enfants pour une soirée ou une semaine de vacances dans la famille. Mlle D., 23 ans et maman d'un garçon de 2 ans nous raconte par exemple : « *Si je veux faire une sortie, ma mère le prend le samedi et je le récupère le dimanche. En général, c'est une fois par mois. Mais ça m'est aussi arrivé des fois, pas forcément pour que je sorte mais pour me reposer que je le laisse à ma mère* ».

D'autres parents affirment prendre seulement quelques instants au quotidien pour se ressourcer. Tel est le cas de M.G. qui tient à rentrer déjeuner seul chez lui le midi pour passer un peu de temps isolé. Mme F. affirme également que « son temps à elle », ce sont « *des minutes prises à la sauvette* ». Mlle M. enfin nous dit : « *J'ai un peu de mal à me faire plaisir. J'ai peu de moments pour moi. Je m'endors quelques minutes sur le canapé le midi, c'est tout* ». Bref, on pourrait multiplier les exemples qui ne font qu'illustrer le fait que les monoparents ont en général des difficultés à s'octroyer un temps personnel, de bien-être ; un temps pourtant nécessaire pour être efficace au quotidien et toujours en alerte vis-à-vis des sollicitations des enfants.

Enfin, la contrepartie pour ceux qui ont des horaires de travail atypiques, c'est qu'ils sont en décalage par rapport aux horaires scolaires. Certains peuvent donc se retrouver seul au foyer dans la matinée ou l'après-midi pendant que les enfants sont à l'école. Ils ont alors un peu de temps pour eux. Néanmoins, ils ne valorisent pas pour autant ce fonctionnement qui, comme nous l'avons vu, les rend souvent indisponibles pour leurs enfants le matin ou en soirée.

Nous remarquerons que là où les parents estiment « récupérer suffisamment », c'est-à-dire avoir assez de temps pour se faire plaisir personnellement, se détendre... c'est quand il y a garde alternée avec un week-end sur deux et la moitié des vacances – et quand la confiance en l'autre parent est patente -, mais surtout quand il y a résidence alternée (c'est-à-dire une semaine sur deux). M.T. qui a son fils avec lui une semaine sur deux depuis 5 ans commente : « *Beaucoup de parents n'ont pas conscience que quand on est tout le temps seul avec ses enfants, on rentre dans une routine et on ne fait pas attention à se dégager du temps pour soi. Moi, j'ai une vie de famille quand mon enfant est là. L'autre semaine, j'ai une vie de*

célibataire. Et c'est bien d'avoir ces deux vies là. » Mlle C., qui s'est arrangée à l'amiable avec son conjoint pour la garde de son fils de 6 ans, témoigne à son tour: *« Sur une semaine, je n'ai pas tous les soirs mon fils, ce qui me permet de prendre du temps pour moi, de sortir et ça m'a donné l'impulsion pour faire de nouvelles rencontres »*.

A côté de cela, et c'est quand même le cas de la majorité des personnes que nous avons rencontrées, des monoparents disent ne pas trouver le temps (mais aussi l'argent comme nous ne développerons plus loin) nécessaire pour souffler et être bien. Quelques femmes par exemple affirment ne plus s'occuper d'elles depuis qu'elles sont seules. Mme A. mère d'un enfant de 8 ans nous confie : *« Je ne me suis pas du tout occupée de moi après la grossesse. Je m'occupe de son fils, c'est tout »*. Et Mme E. d'ajouter : *« Je ne fais que ça m'occuper de la maison, des courses, des filles. Je n'ai presque jamais de temps pour moi. Et quand je pourrais, c'est l'argent qui manque. Je ne m'achète jamais d'habits par exemple. C'est toujours pour mes filles avant »*. Le discours d'autres mamans montrent aussi combien elles ont besoin non pas seulement de « s'occuper d'elles » mais « qu'on s'occupe d'elles ». Ainsi, elles sont plusieurs à rêver de moments de détente chez le coiffeur... Notons que ces mêmes monoparents ne sortent qu'en de rares occasions et manquent de divertissements, d'opportunités pour tisser de nouveaux liens sociaux... Comme le résume Mme D., *« il faudrait des choses pour que les parents aient le temps de souffler un peu, et pas seulement quand ils travaillent. Parce que quand on a pas le moral et qu'il faut en plus tout prendre en charge, c'est lourd ! »*.

Dans le quotidien des familles monoparentales, ce qui constitue sans doute la principale difficulté, c'est le gardiennage des enfants. Pour la majorité des familles rencontrées, il est en effet difficile de concilier horaires de travail et horaires des services de garde. Cette difficulté génère une tension permanente chez les parents qui doivent sans cesse se soucier de la solution qu'ils vont adopter pour articuler vie professionnelle et vie familiale. A cela s'ajoute l'organisation quotidienne du foyer qui nécessite bien souvent de la rigueur afin de concilier toutes les activités des membres de la maisonnée. Tâches ménagères, surveillance des enfants, aide aux devoirs, gestion de l'administratif constituent autant de domaines que le monoparent doit prendre en charge lui-même, et ce quasiment quotidiennement.

Face à l'organisation drastique que les obligations journalières imposent, il est difficile, pour un parent qui élève seul ses enfants, de se dégager un peu de temps personnel. Et pourtant, comme de nombreux témoignages nous l'ont indiqué, ce temps est nécessaire pour une vie familiale sereine et une disponibilité sans failles du parent auprès des enfants. Grâce à des appuis extérieurs (famille, ex-conjoint, amis, voisins...), certains arrivent à se libérer du temps pour décompresser, en dehors de la présence des enfants. Mais pour la majorité, le temps dégagé pour « soi » reste vraisemblablement modique et insuffisant pour leur permettre de souffler.

De fait, on remarque, chez de nombreux monoparents, une fatigue, physique et morale, qui s'est progressivement installée. M. M. nous dit par exemple. « J'ai eu des gros ennuis de santé, je me demande si ce n'est pas la traduction d'un certain épuisement moral qui ne s'est pas assez fait ressentir psychologiquement ». On note également que plusieurs parents sont sous traitement pour dépression, deux mamans sont passées par des phases d'anorexie,... Des études européennes ont d'ailleurs montré « que le fait d'être mère seule avec un enfant à charge est souvent associé à une plus grande morbidité et à une utilisation plus fréquente des services médicaux par rapport aux

mères qui vivent en couple. »²⁸. La recommandation n° R(97)4 du conseil européen²⁹ considère que « les problèmes spécifiques aux familles monoparentales pourraient avoir des conséquences qui constituent un problème de santé publique majeur dont l'importance va croissant » et prend note que « le stress psychologique dont souffrent beaucoup de familles monoparentales a des effets sur leur santé physique ». Sans dresser un constat trop alarmiste sur la santé des familles monoparentales, notons que la fatigue morale et physique engendrée par la surcharge des tâches au quotidien rend les responsabilités du parent seul d'autant plus difficiles à assumer.

Au regard des situations que nous venons de balayer, nous pouvons noter, qu'au quotidien, les familles monoparentales ont principalement besoin :

- De modes de garde adaptés à leurs moyens financiers, à leur situation professionnelle (recherche d'emploi, horaires décalés...).
- De conseils pour régler certains problèmes administratifs, notamment ceux liés à la procédure de divorce et à la régulation du partage de la garde des enfants.
- De temps pour souffler, pour qu'on s'occupe d'eux aussi, et éventuellement de modes de garde pour que leurs enfants soient pris en charge pendant ces temps là.
- De préserver les réseaux familiaux qui peuvent leur venir en aide de manière ponctuelle.

B. Les sources de précarisation

Les situations de monoparentalité ne conduisent pas toutes à des situations économiques et sociales que l'on pourrait qualifier de précaires. Cependant, la rencontre avec de nombreuses familles nous a permis de mettre en lumière certains problèmes qui peuvent être sources de précarisation. Ainsi, une famille qui se retrouve en situation de monoparentalité est potentiellement sujette à des difficultés d'ordre économique ou social. Selon les milieux sociaux d'origine, le statut professionnel et la situation matrimoniale, l'exposition à une éventuelle précarité n'est pas la même pour tous. Sur les trois thèmes que nous aborderons (le logement, les difficultés financières et le relationnel), nous constaterons principalement que les veufs ou veuves sont plus à l'abri de certaines difficultés. Pour les autres, le niveau de vie et les réseaux relationnels changent en même temps que l'entrée en situation de monoparentalité.

²⁸ « Les aspects psycho-sociaux des familles monoparentales », sur le site du conseil de l'Europe, <http://www.coe.int>

²⁹ Recommandation N°R(97)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale, adoptée par le comité des ministres le 13 février 1997.

1. La question du logement

Bien souvent, la nouvelle situation familiale impose de changer de logement. Parmi les personnes rencontrées, nous remarquerons pourtant que les hommes (veufs, séparés ou divorcés) ont tous continué à vivre dans le même logement avec leurs enfants. En revanche, les femmes rencontrées ont quasiment toutes été amenées à trouver un autre logement. Et ce pour différentes raisons :

- Elles vivaient seules ou chez leurs parents auparavant et l'arrivée d'un enfant impliquait d'avoir un logement autonome ou plus grand.
- Elles ont elles-mêmes décidé de partir du logement ou elles vivaient chez l'ex-conjoint qui leur a demandé de partir.
- Elles avaient la possibilité de rester dans ce qui était le logement conjugal, mais ce dernier leur rappelait trop de « mauvais souvenirs » ou avait un loyer trop élevé pour elles seules.

Ainsi la question du logement se pose ici essentiellement pour les femmes.

Pour certaines des femmes divorcées ou séparées, ce qui a pu constituer une difficulté majeure, c'est d'avoir décidé de partir du foyer mais de ne pas savoir où aller. Ceci les a bien souvent amené à continuer de vivre plusieurs mois dans une atmosphère familiale dégradée jusqu'à ce qu'elles trouvent un nouveau lieu d'habitation. Mme X. par exemple explique avoir pris sa décision de quitter son mari en janvier mais n'avoir trouvé un logement qu'au mois de mai. Ceci dit elle estime que le délai n'a pas été si long que ça pour avoir un logement HLM de 4 pièces dans le secteur qu'elle voulait. Pour Mlle C. cette attente, bien que plus courte, a été difficile à vivre, elle raconte : « *Ça a été très dur à partir du moment où j'ai pris ma décision car il a fallu rester ensemble jusqu'à ce que je trouve quelque chose. Quand on décide de se séparer et que l'on doit vivre ensemble encore un mois et demi, je me demande si ce n'est pas la période la plus difficile. On ne mange pas ensemble, les réflexions fusent, on fait chambre à part et tout ça, l'enfant le voit* ». Ce témoignage résume assez bien ce que plusieurs femmes disent avoir vécu lorsqu'elles ont été amenées à prolonger la vie commune avec leur conjoint alors que leur couple ne fonctionnait plus et que la décision de se quitter était déjà prise.

Pour d'autres femmes en revanche, les quelques mois de plus à continuer à vivre avec le père des enfants n'étaient même pas envisageables. Plusieurs ont donc été dans de véritables situations d'urgence pour se loger avec leurs enfants. Parmi celles qui se sont retrouvées dans cette situation, aucune n'a pu ou voulu retourner dans sa famille. Elles ont généralement demandé l'hospitalité à des amis. Là encore, loger un mois ou deux chez des amis avec les enfants n'offre pas un cadre de vie très adapté. Mme T., fonctionnaire de l'éducation nationale et mère de trois enfants a vécu dans ces conditions et nous raconte : « *J'ai logé deux mois chez des amis. Je suis arrivée avec les enfants et les valises. Quitter l'autre, c'est déjà une décision difficile à prendre. Il faut gérer les émotions et en plus gérer le matériel* ». Mme C., mère de deux enfants, s'est également arrangée pour loger chez des amis, elle nous explique : « *Une amie avait un petit studio. On était là-bas tous les trois pendant l'été car elle n'y était pas. Quand elle est revenue, elle m'a demandé de partir. Alors, je suis allée au CCAS et j'ai été logée dans un logement d'urgence. Ce sont des logements individuels mais il n'y a rien dedans. Je suis restée là en attendant de retrouver autre chose* ». Parfois en effet, le recours à des institutions ou associations est indispensable. Mme L. a, elle aussi, fait appel à une aide extérieure, celle de l'association Entraide Sociale Poitevine, qui lui a trouvé un logement provisoire.

Ces quelques exemples nous montrent que des personnes se retrouvant en situation de monoparentalité, en l'occurrence des femmes, peuvent du jour au lendemain être en situation

précaire en ce qui concerne le logement. Mme T. estime d'ailleurs que ce problème est tel qu' « *il faudrait des maisons où on se sente accueillie, protégée, des lieux pour l'urgence* ». Il faut d'ailleurs noter que parfois, la séparation s'accompagne d'une réelle violence physique ce qui amène certaines femmes à chercher des endroits où elles pourront se sentir en sécurité.

Lorsqu'il s'agit de chercher un nouveau lieu à vivre, les problèmes sont également conséquents car il faut prendre en compte le montant du loyer, le dépôt de garantie à verser, les dépenses liées au déménagement. Bien souvent sans les avoir prévues, ce sont toutes ces dépenses qui se multiplient sur le court terme. Sur ce point, les situations sont plus ou moins problématiques selon les conditions socio-économiques des personnes. Par exemple, celles qui vivent des minima sociaux ou qui sont sans emploi touchent des allocations logements qui leur permettent de couvrir la quasi totalité du loyer. En revanche, pour celles qui travaillent à temps plein ou qui ont un salaire plus élevé, les aides au logement sont nettement moins élevées, voire inexistantes ; elles doivent alors trouver un loyer qui soit à hauteur de leurs moyens. Mlle C., auxiliaire de puériculture et maman d'un garçon de 6 ans, nous raconte par exemple : « *Pour le logement, c'est le parcours du combattant, j'ai fait les petites annonces en cherchant quelque chose que je pouvais assumer financièrement et en même temps suffisamment grand pour nous deux. Dans l'urgence, j'ai pris quelque chose d'un peu petit (29m²)* ». Prendre un nouveau logement nécessite aussi de payer un dépôt de garantie, ce qui constitue une dépense non négligeable et souvent non prévue. Mme L., sans emploi, en a fait l'expérience ; elle a alors fait un emprunt auprès du FSL (fonds solidarité logement). Mlle C., puéricultrice envisageait de faire la même démarche mais elle raconte : « *J'ai dû faire un crédit pour la caution car je n'avais pas d'argent de côté. Je voulais demander au FSL mais comme j'ai un salaire, ce n'était pas possible* ».

Etre seule à prendre en charge le paiement du loyer implique bien souvent un changement de niveau de vie, plus particulièrement pour celles qui ne peuvent prétendre à des aides au logement. Ainsi, comme le précise l'enquête-ressources du FSFM³⁰ en 1997, si de nombreuses familles « ne consacrent pas le ¼ de leurs ressources au paiement du loyer, ce n'est pas la conséquence du faible coût de ce loyer mais bien parce que les aides au logement allouées sont intéressantes, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux, il n'en est pas de même lorsqu'on exerce une activité salariée (la base ressources prise en considération pour le paiement de l'aide n'étant pas la même) »³¹.

Lorsqu'un nouveau logement est enfin trouvé, il faut pouvoir vivre relativement confortablement dedans et donc le meubler. Là encore, c'est un point sur lequel insistent plusieurs femmes rencontrées : la nouvelle situation matrimoniale génère de grosses dépenses à faire sur le court terme (ne serait-ce que pour reprendre un logement comme nous l'avons vu) et il est alors difficile d'engager des frais dans l'achat de meubles, de literies... Ainsi, Mme X., séparée depuis sept ans, dort dans un lit depuis deux ans mais se contentait jusque là d'un matelas. Mme F. et Mme C. ont reçu un prêt de la Caf pour acheter une machine à laver et autres équipements. Mme L., sans emploi, précise enfin, « *ce qui a été dur, c'est de retrouver un logement et de le meubler* ».

L'ensemble des éléments précédemment évoqués au sujet du logement nous mène à éclairer le constat émis à partir des chiffres de la monoparentalité dans la Vienne, à savoir que les familles monoparentales vivent principalement en zone urbaine et précisément dans les quartiers où il y a la majeure partie des habitats sociaux du département (cantons I, II et IV de Poitiers, canton de Châtellerauld Nord). Bien que les démarches faites pour rencontrer des

³⁰ Fédération Syndicale des Familles Monoparentales

³¹ « "Le reste à vivre" des familles monoparentales », résultats de l'enquête-ressources, Fédération Syndicale des familles Monoparentales, octobre 1997.

familles monoparentales aient été variées, 9 femmes sur 17 et 1 homme sur 7 vivent dans des logements HLM (habitation à loyer modéré). E.Algava, dans son portrait des familles monoparentales en 1999 montrait d'ailleurs qu'en matière de logement, « il y a une opposition très nette entre les familles monoparentales et les couples (...), plus souvent locataires, les femmes seules avec enfants sont souvent logées en HLM », que « les hommes seuls sont dans une situation plus proche des couples que des femmes isolées », et que « la moitié des hommes « n'ont pas déménagé depuis qu'ils sont seuls avec leurs enfants, alors que ce n'est le cas que de 28% de femmes seules »³². Après une séparation et compte tenu de leurs moyens, de nombreuses familles monoparentales se dirigent donc spontanément vers les bailleurs sociaux en ville pour trouver un logement. Parfois, la liste d'attente est longue et il faut ruser pour être prioritaire. L'histoire de Mme E. illustre bien le processus qui conduit certaines familles à se loger en ville et en HLM, elle raconte : « Ça n'a pas été facile pour le logement. Je n'arrivais plus à m'en sortir avec le logement qu'on avait avec mon mari à Saint Maurice. Il est parti et je me suis retrouvée seule à tout payer. Et j'étais au chômage. J'ai appelé l'OPARC et on m'a dit que les logements étaient réservés aux habitants de Poitiers. J'ai dit que j'étais seule et qu'une maison me coûtait cher mais ça n'a pas marché. Alors j'ai rappelé et j'ai dit que j'allais faire un stage sur Poitiers et ça a marché comme ça ». Mme L. s'est également dirigée vers des logements sociaux de Poitiers, elle raconte : « Avant, j'habitais en campagne. Je suis venue sur Poitiers pour avoir tout sur place et pour avoir des modes de garde en crèches ». C'est ainsi que l'on remarque une forte concentration de familles monoparentales dans les villes. C'est là où elles peuvent trouver un logement à hauteur de leurs moyens et où il y a en plus tout à proximité, ce qui éventuellement limite des frais de déplacements.

Dans ces conditions, on voit bien qu'il est difficile pour ces femmes de devenir ensuite propriétaire. Et pourtant, c'est le rêve de la plupart d'entre elles. Mais prendre en charge seul(e) l'achat d'une maison fait peur quand déjà il est difficile de s'en sortir en logeant en HLM. Mme A., employée de grande surface depuis 16 ans et locataire en HLM, en témoigne : « J'ai pensé devenir propriétaire, mais je me suis renseignée et ils ne me prêtent pas beaucoup. Tant pis, on restera locataire. Pourtant, j'aimerais bien avoir une petite maison parce que là, ce n'est pas terrible ». Mme X. explique aussi : « Je rêverais d'avoir une maison. Bon, je n'aurais peut-être jamais ma maison, mais je n'ai pas envie de me trouver un mec juste pour avoir ma maison ». Là encore, ces observations empiriques se traduisent dans les chiffres puisque E.Algava note que « la moindre proportion de propriétaires parmi les femmes seules se vérifie quels que soient l'âge et le nombre d'enfants. Assumer seul(e) des enfants a un impact très net sur la probabilité de devenir propriétaire (ou de le rester) »³³.

Le logement constitue un des domaines qui pose problème à certaines familles monoparentales. C'est sans doute l'un des domaines où la différence entre hommes et femmes seuls avec enfants est la plus saillante. Ce sont principalement les femmes qui sont amenées à chercher un nouveau logement, à assumer les frais qu'un déménagement suppose, à engager des dépenses pour le dépôt de garantie et l'ameublement... Ce sont aussi elles, qui, comme nous l'avons vu, ont peu de chances de devenir propriétaire. Le logement est donc une source de précarité potentielle et souvent avérée pour toutes les femmes qui vivent seules avec leurs enfants.

³² E. ALGAVA, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population* n°4, 2002, p.754-755.

³³ *Ibid.*, p.754.

En reprenant A. Parmentier, secrétaire générale de l'association FSFM, notons pour conclure que « le problème du logement reste très important pour le parent ayant la résidence des enfants, mais aussi pour le parent non gardien s'il veut exercer le « droit de visite » de ses enfants dans de bonnes conditions »³⁴.

2. Des difficultés financières

La situation de monoparentalité entraîne bien souvent une modification du niveau de vie. Mais ce changement dépend là encore des situations matrimoniales, des milieux sociaux et du sexe du parent gardien. En effet, le changement de vie semble être moindre pour les pères ayant leurs enfants à charge, pour les veufs ou veuves. De même, pour ceux qui, avant la rupture, vivaient des minima sociaux, le niveau de vie ne change pas considérablement. Comme nous l'avons vu pour le logement, ce sont bien plus les salariés en emploi précaires, les employés ou les personnes de professions intermédiaires qui connaissent des changements de niveaux de vie assez radicaux. Sachant que le logement constitue la premier poste des dépenses d'un foyer, l'on comprend qu'assumer désormais seul le paiement d'un loyer engendre une certaine précarité financière.

Les difficultés financières correspondent en réalité à une problématique transversale puisqu'elles sont effectivement liées au logement mais aussi aux frais de garde pour les enfants et aux conditions d'emploi.

a) Pour payer l'essentiel

Il faut bien comprendre que la difficulté majeure que suppose une situation de monoparentalité est de devoir prendre en charge le fonctionnement du foyer (loyer, scolarité et cantine des enfants, éventuellement frais de garde, impôts directs, frais de déplacements, diverses factures...) à partir d'un seul salaire. Là encore, les situations divergent selon la hauteur de ce salaire. Un couple avec enfants fonctionne parfois avec également un seul salaire mais dans ce cas, le conjoint qui ne travaille pas peut par exemple garder les enfants, ce qui constitue une économie non négligeable.

Bien souvent, les foyers monoparentaux sont donc confrontés à une précarité de revenus. Ceci étant, cette précarité est chez certains bien plus palpable que chez d'autres. A partir des entretiens réalisés, nous pouvons effectivement constater que certaines familles, après avoir payer l'ensemble des charges, ont beaucoup de problèmes pour payer l'essentiel.

Parmi les 24 personnes rencontrées, 6 femmes se sont retrouvées dans des situations où elles ne pouvaient plus acheter de quoi se nourrir. Mme E., mère de deux filles et actuellement chauffeur de bus, explique : « *Je n'avais pas de pension, pas beaucoup de chômage, je ne mangeais plus. C'est comme ça que je suis allée aux restos du cœur. Quand les restos ont fermé, je suis allée à Pomme-Cassis. Là-bas, une femme m'a demandé tous mes papiers et elle m'a dit que j'avais le droit à l'ASF (Allocation de soutien familial) si mon ex-mari ne me versait plus de pension* ». Mme F., mère de trois enfants et vivant actuellement avec les allocations familiales, l'ASF et le RMI, nous raconte également : « *Tout compris, j'ai 850 euros par mois et je n'y arrive pas. Alors tous les jeudis, je vais à l'association l'Eveil pour chercher un panier. Ça m'évite de payer du beurre, du lait, des petites choses comme ça.*

³⁴ Actes du colloque européen du 18 novembre 1995, Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, n° 116/117, 1^{er} trimestre 1996, p.5.

Et deux ou trois fois, j'ai eu recours CCAS en urgence pour des denrées alimentaires. C'était pour tenir une semaine de plus à la fin du mois ». Et Mme P., divorcée et mère d'une fille de 4 ans, d'ajouter : « J'ai vécu un mois et demi de grosse galère alors j'ai été demander de l'aide pour manger et pour nous habiller au Secours Populaire. Ce mois-ci, je me suis un peu mise à découvert car je voulais pouvoir faire mes courses toute seule ».

Bien entendu, ces cas ne reflètent pas l'ensemble des situations de monoparentalité et ces difficultés pour se nourrir ne sont souvent que transitoires. Toujours est-il que dans de telles circonstances, l'aide d'associations, des CCAS ou de la famille est primordiale.

Bien que nous ayons déjà abordé ce point à travers la problématique des modes de garde, il faut à nouveau souligner ici la difficulté pour certaines de ces mamans de faire des formations professionnelles, pourtant essentielles à leur réinsertion, dans ces conditions. Nous avons notamment l'exemple de deux jeunes mamans (23 et 25 ans) qui ont dû arrêter leur formation, faute de moyens pour vivre. Mlle D., mère d'un enfant de 2 ans, nous dit : « Niveau financier, c'est pas toujours évident. Je l'ai mis à la crèche pendant que j'étais en formation. Mais je n'étais pas assez payée. Donc, j'ai arrêté, et je fais de l'intérim. Mais aujourd'hui (trois mois après), je paye encore mes dettes pour quand j'étais en formation ». Mme P. nous confie également : « Il y a un mois et demi, j'ai vécu dans la grosse galère. Je n'avais pas de salaire. J'étais en formation et je ne gagnais pas assez d'argent. C'est là que c'est dur d'être seule. Du coup, j'ai arrêté. Mais le début de cette formation m'a quand même aidé pour ce que je fais maintenant ».

b) Pour payer le non-essentiel

Pour de nombreuses familles rencontrées, le fait de s'octroyer des loisirs en famille ou des vacances est loin d'être évident. Au contraire, on constate bien souvent des privations en ce domaine. Là encore, des divergences peuvent être observées selon les niveaux de vie entre ceux qui peuvent partir en vacances et ceux pour qui ce n'est pas possible.

Ce qu'il est important de noter à ce sujet c'est que bien souvent, le parent qui a les enfants à charge n'a pas les moyens de prendre des vacances avec ses rejetons pendant les vacances scolaires. Les enfants en revanche ont alors l'occasion de partir avec le parent non gardien.

Par contre, dans les cas où il n'y a qu'un parent et quand ce dernier doit faire face à des difficultés financières, les vacances et loisirs familiaux sont proscrits. M.H., qui a en permanence la garde de sa fille de 4 ans nous explique : « Niveau budget, il ne faut pas s'écarter. Je suis parti en vacances cet été et j'ai mis deux mois à m'en remettre. Là, ce n'est pas possible de repartir ! ». Le témoignage de Mme L., mère de trois enfants dont un à charge, nous éclaire aussi à ce sujet : « Financièrement, on ne peut pas aller en vacances. Ça manque, c'est privation sur privation. Finalement ça fait frustration. Il faudrait que je vois si je peux avoir des aides ». Mme E. confirme : « Si on avait deux salaires, on pourrait faire plus de choses, mais là, ce n'est pas possible. On est obligé de se priver. Là, quand on sort, on va au parc ». Mme F., mère de trois enfants et vivant au RMI, tente d'initier ses enfants à des loisirs peu onéreux : « Pour les loisirs, on va à la pêche. Et quand vraiment on peut, on prend la voiture pour aller ramasser des coques à la Rochelle. Pour que les enfants puissent partir, on utilise aussi les bons Caf ». Mlle M. enfin nous dit à son tour : « On a aucune possibilité pour les loisirs. Je vais essayer de me serrer la ceinture pour que l'année prochaine on puisse aller jardiner ensemble (activité du quartier de Beaulieu) ».

On l'aura compris, partir en vacances ne peut s'improviser parce que la plupart des parents n'a pas suffisamment d'argent au quotidien ou pas d'économies pour se permettre cette dépense.

Là encore, ne généralisons pas ce constat. Notons simplement que pour la majorité des parents qui se retrouvent seuls à élever leurs enfants, la possibilité de divertissements ou de vacances est moindre. C'est avant tout une question de moyens pour laquelle on retrouve des disparités entre hommes et femmes. Enfin, l'on constatera que lorsqu'il y a résidence alternée (une semaine sur deux par exemple), la question du manque de moyens en général et particulièrement pour les dépenses du non-essentiel est moins problématique.

c) Les aides reçues pour pallier aux problèmes financiers

Les principales aides financières reçues par certaines des familles monoparentales sont versées mensuellement par la Caf. Toutes les familles rencontrées sont de près ou de loin en rapport avec la Caf pour des aides financières sous forme d'allocations.

Les personnes rencontrées reçoivent donc, selon les situations familiales et matrimoniales, différentes aides :

- Certaines de ces familles touchent les Allocations Familiales qui sont versées sans condition de ressources à partir du deuxième enfant. Ceci étant, comme nous l'avons noté dans la première partie de ce travail, la majorité des familles monoparentales ne comprend qu'un seul enfant, ce qui n'ouvre pas droit à ces allocations.
- De nombreuses familles, comme nous l'avons observé précédemment, touchent des allocations d'aide au logement. Celles-ci sont en revanche allouées en fonction des ressources du foyer.
- Les personnes qui ont un ou plusieurs enfants de moins de trois ans à charge peuvent bénéficier de ce qui est aujourd'hui la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant)³⁵ sous condition de ressources.
- L'ASF concerne également de nombreuses personnes rencontrées. Cette allocation de soutien familial est versée pour élever un enfant privé de l'aide d'un de ses deux parents. Elle peut être versée aux familles dont le père n'a pas reconnu l'enfant, ou lorsque l'un des deux parents est décédé ou n'a pas les moyens de verser une pension mais elle peut aussi venir se substituer provisoirement aux pensions alimentaires non versées par l'ex-conjoint. Mme E. par exemple explique que son mari s'est endetté et n'est plus en mesure de lui verser une pension alimentaire pour ces deux filles, elle reçoit donc l'ASF jusqu'à ce que la situation se régularise.

Pour d'autres encore, les aides reçues constituent les principales sources de revenus ; tel est le cas pour les personnes vivant des minima sociaux en l'occurrence de l'API, du RMI, de l'AAH :

³⁵ Les personnes rencontrées (sauf une maman d'un enfant de 4 mois) ont toutes des enfants nés avant le 1^{er} janvier 2004. Elles touchent une ancienne allocation aujourd'hui constitutive de la Paje, à savoir, l'Apje (allocation pour jeune enfant). Aucune ne bénéficie de l'Aged (allocation de garde d'enfant à domicile), de l'Afeama (aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée) ou de l'Ape (allocation parentale d'éducation).

- L'API (allocation parent isolé) est un revenu minimum pour les personnes élevant seul(e)s au moins un enfant (né ou à naître) dont les ressources sont très faibles. Certaines femmes rencontrées l'ont touché intégralement pendant quelques temps avant de trouver un emploi. D'autres l'ont touché durant les trois premières années de l'enfant en complément d'autres ressources (salaires irréguliers ou insuffisants).
- Le RMI (revenu minimum d'insertion) vise à compléter les ressources des personnes démunies de plus de 25 ans ou de moins de 25 ans avec un enfant à charge. Mme L. touche intégralement le RMI depuis deux mois car ses allocations chômage prenaient fin. Mme P. a touché quelques temps le RMI après les trois ans de sa fille en complément de ressources (pour un travail de 10 heures par semaine).
- Une personne rencontrée, mère seule avec deux enfants, vit de l'AAH (allocation adulte handicapé), qui garantit un revenu minimal aux personnes handicapées.

Les aides financières versées par la Caf peuvent aussi prendre des formes particulières, tels des prêts intéressants pour meubler le logement, des bons de vacances pour faciliter les départs en vacances pour les enfants...

Le recensement de ces aides publiques nous permet de voir que certaines situations de monoparentalité sont effectivement source de précarité économique et qu'il convient alors que la société prenne le relais pour pallier à certaines de ces difficultés. Les personnes rencontrées jugent très opportunes ces aides, sans lesquelles il serait parfois difficile de vivre décemment. Certains regrettent néanmoins que l'effet de seuil pour certaines aides les amène à se priver d'un soutien financier qui les aidait pourtant bien. Mme P., par exemple nous dit : « *Pour l'API quand ton enfant a trois ans, du jour au lendemain, t'as plus rien du tout. Alors c'est dur* ». Et M.H. de remarquer : « *Jusqu'à ses trois ans, ça allait, mais depuis ses trois ans, il n'y a plus rien. Entre trois et six ans, on a plus rien* ».

Les aides reçues par les foyers monoparentaux peuvent également venir de l'entourage familial. Occasionnellement ou régulièrement, comme nous l'avons vu, la famille est sollicitée pour garder les enfants, ce qui permet de faire des économies. Mais parfois l'aide financière est directe, c'est-à-dire qu'il peut y avoir prêt d'argent. Mme R. raconte par exemple : « *Financièrement mes parents m'ont aidé un peu au départ parce que je travaillais à mi-temps donc c'était très dur !* ». Mlle D. reconnaît à son tour avoir eu recours à l'aide de ses parents : « *Ma mère m'a aidé quand je ne travaillais pas. Elle me faisait des courses de temps en temps par exemple* ».

Compte tenu des difficultés financières que connaissent quand même beaucoup de familles monoparentales, les aides reçues sont indispensables. Mais, du point de vue de la majorité des monoparents, elles ne doivent pourtant être que provisoires et aider dans des séquences de vie plus difficiles à assumer financièrement (lors de grosses dépenses imprévues, de période de chômage...). Comme le précise Mme T., « *c'est quand même pénible de toujours demander. Parce qu'au final on est en position de demandeur, donc on est pas en position de force et ça c'est dur pour le moral* ». Mme P. fait le même constat : « *Je ne veux pas toujours dépendre des autres. On me dit que j'ai droit à telle ou telle aide. Mais je veux travailler et ne pas être dans la vie assistée* ».

Quand bien même ces aides sont d'un soutien précieux, l'idéal pour les personnes qui sont en situation plus ou moins précaire, c'est bien de trouver un emploi qui puisse à la fois leur permettre de « s'assumer seul » et de continuer à être suffisamment présent auprès de leurs enfants au quotidien.

Ceci est particulièrement vrai pour les femmes puisque, comme nous l'avons mentionné, elle ont « plus de chances » d'être en situation de précarité lorsqu'elles se

retrouvent seules avec des enfants à charge. C'est d'ailleurs le constat que dresse R-B. Dandurand au sujet de la précarité économique des foyers monoparentaux, elle note : « Sous le revenu moyen des familles à parent unique se cache une forte disparité entre foyers patricentriques et matricentriques »³⁶. Sur l'aspect financier, on retrouve donc une disparité entre hommes et femmes seuls avec enfants à charge. Cependant, comme le souligne D. Le Gall, « l'infériorité moyenne du salaire des chefs de familles monoparentales ne peut pas seulement s'expliquer par la monoparentalité parce que jouent, l'effet de sexe (inégalité des salaires féminins et masculins), les effets du mariage et de l'engagement familial (sur la marché salarial, avantage pour les hommes qui sont mariés ou ont été mariés, mais désavantage pour les femmes qui étaient les plus engagées dans l'institution matrimoniale) et les effets de la parentalité (bonus salarial aux femmes sans enfants ou aux pères de familles, malus salarial aux mères de familles et aux hommes sans enfants »³⁷.

Au regard de ces observations, nous pouvons donc conclure que la priorité majeure, notamment pour les mères de foyers monoparentaux est de pallier à une situation financière parfois précaire en visant la recherche d'un emploi stable qui leur permettrait de faire fonctionner le foyer dans des conditions optimales pour le bien être de tous les membres de la maisonnée. Pour cela, il est parfois nécessaire d'en passer par des formations professionnelles, qui ne doivent alors pas être synonymes de précarité encore plus prononcée (le temps de la formation) mais synonymes de voies de réinsertion pour l'accès un travail adéquat.

3. Une fragilité sociale et relationnelle

Certaines situations de monoparentalité génèrent effectivement une certaine précarité économique. Mais ce que l'on constate également, et ce pour la quasi totalité des monoparents, c'est une fragilité sociale et relationnelle qui peut conduire à des situations de réel isolement. Les situations observées diffèrent en général en fonction de deux éléments : il semblerait que les hommes élevant seuls leurs enfants soient moins isolés que les femmes, et l'on remarque également que les personnes veuves sont moins enclines à une perturbation de leurs réseaux relationnels que les personnes divorcées ou séparées (y compris les « mères célibataires »).

a) Des réseaux souvent distendus

Une séparation ou un divorce ne cassent pas seulement des liens conjugaux : il y a une répercussion sur bien d'autres liens, notamment amicaux ou familiaux. Des relations sont effectivement rompues à bien des niveaux : avec des connaissances ou des proches de l'ex-conjoint, avec la belle-famille, avec des amis du couple, avec le voisinage que l'on doit quitter. Mlle C., 30 ans, regrette par exemple de ne plus avoir de contacts avec la famille de son ex-compagnon, elle nous raconte : « *Nos amis étaient essentiellement de son côté à lui, on était beaucoup avec sa famille, ses frères et belles-sœurs. On mangeait tous ensemble les vendredis soirs. Ce que je trouve difficile, c'est que l'entourage prend forcément partie. Alors il y a des gens de son côté avec lesquels je n'ai plus de relations* ». Mme P. quant à elle affirme avoir perdu tous ses amis depuis sa séparation, sans vraiment comprendre pourquoi

³⁶ R-B. DANDURAND, « Divorce et nouvelle monoparentalité », sur le site <http://pages.infinit.net/sociojmt>, p.9.

³⁷ D. Le GALL, *Sociologie de la famille*, Université de Caen Basse-Normandie, CTEU, 1993-1994, p.81.

les liens se sont brisés abruptement. Mme X. dresse le même constat : « *Les amis en couple ne sont pas restés à quelques rares exceptions, si c'est moi qui étais en relation avec eux auparavant. C'est très délicat et je le comprends tout à fait. On est resté un peu en contact au début et ça s'est estompé ensuite* ». M.L. enfin déclare à son tour : « *Avec les amis, les choses ont pas mal explosé. Le paysage relationnel a été chamboulé* ». Le témoignage de Mme T. nous donne une interprétation possible quant à la perte de liens amicaux que vit manifestement la majeure partie des monoparents. Elle explique : « *La plupart des gens qu'on fréquente sont mariés. Le premier coup qui les atteint, c'est qu'ils sont remis en cause dans leur propre couple. Il y a ceux qui veulent arranger la situation, ceux qui dénie et ceux qui se protègent. Donc ils prennent de la distance. Parce que la séparation de gens qu'on aime atteint forcément son propre couple. Ceux que je revoie me disent " ça nous a secoué, nous en tant que couple !"* ». Soit parce qu'ils ne veulent pas prendre partie, soit parce qu'ils se sentent dépassés par la situation, les amis peuvent faire figure absente après une séparation.

A l'inverse, c'est parfois le parent isolé qui ne souhaite pas faire perdurer ces liens, souvent parce qu'il lui est alors difficile de se retrouver avec des couples tant que la rupture n'est pas digérée. Ils sont d'ailleurs quelques uns à éviter des situations où ils ne seront entourés que de couples. Tel est le cas de M.M. qui assure : « *Tout le cercle des amis s'est réduit, et des sorties, j'en fais très peu. Les amis, on les a quasiment tous perdus. Mais c'est plutôt volontairement. J'évite les repas où il n'y aura que des couples, par exemple au travail où chacun vient avec son conjoint. Mais ce n'est pas une privation !* ». Mme L. nous confie à son tour : « *Je ne suis pas trop amis maintenant. Je ne me sens pas à l'aise avec des couples parce que ça fait des histoires. Ils ont peur qu'on pique le copain ou la copine* ». Et Mme X. de confirmer : « *C'est pas du tout les mêmes réseaux d'amis. Avec les couples, les portes sont plus ou moins fermées parce qu'il y a une possibilité de rivalité. De toute façon, on ne peut pas non plus avoir les mêmes centres d'intérêt quand on est seul ou quand on est en couple* ».

Notons enfin que la distorsion des liens observée ne fait que s'accroître quand il s'agit, en même temps que de se séparer, de déménager dans une autre ville, voire dans une autre région. Il est alors d'autant plus difficile de garder les mêmes réseaux de relation.

A partir des entretiens réalisés, nous pouvons donc faire la même constat que R-B. Dandurand, sociologue, qui nous informe qu'« en général, les réseaux personnels des parents divorcés ou séparés sont un peu plus restreints après la désunion »³⁸. On observe effectivement un amincissement de liens sociaux qui n'est par ailleurs que rarement compensé par la création de nouveaux cercles de connaissance. C'est ce dont il sera question plus loin.

En tout état de cause, c'est bien une potentielle fragilité relationnelle que l'on peut déceler chez les monoparents divorcés ou séparés. Quant aux personnes veuves, les circonstances font que les amis et la belle-famille restent bien plus en contact avec la famille monoparentale. Au contraire, cela engendre parfois des liens de plus grande proximité affective. M.G., veuf depuis deux ans confie à ce sujet : « *J'ai des amis proches, je n'en ai pas beaucoup mais ils ne m'ont pas lâché et ils continuent de m'appeler régulièrement. J'ai jamais été voir de psy car j'ai la chance de pouvoir beaucoup parler avec eux. Il y a aussi mes frères et sœurs avec qui je me sens beaucoup plus proches maintenant* ».

En même temps que les relations se défont, les parents qui se retrouvent seuls ont parfois du mal à accepter l'image qu'on leur renvoie. M.H., élevant seul sa fille de 4 ans depuis ses 6 mois, et Mlle J., mère célibataire d'un enfant de 4 mois, regrettent le sentiment de pitié que leurs situations suscitent et qui est bien souvent formulé par des collègues. Même s'ils reconnaissent que la société change de regard vis-à-vis des parents qui vivent seuls avec

³⁸ R-B. DANDURAND, « Divorce et nouvelle monoparentalité », sur le site <http://pages.infinet.net/sociojmt>, p.21.

leurs enfants – ou plus précisément qui ne sont pas en couple - et que ce regard est moins stigmatisant qu'à une certaine époque, de nombreux monoparents ne souhaitent toujours pas rendre compte de leur situation matrimoniale, notamment dans le cadre du travail. Mlle J., 31 ans, précise justement : « *Je ne parle pas beaucoup de ma situation, je n'aime pas trop le dire* ». Mlle C., 30 ans, séparée et mère d'un garçon de 6 ans, assure elle aussi : « *Je ne suis pas forcément à l'aise pour le dire. Dans mon travail, par exemple, je n'aime pas dire que je suis seule avec mon fils. Ça me renvoie quand même à quelque chose que je n'aime pas. Parce que je ne peux pas offrir à mon fils les joies de la famille soudée, conviviale...* ». Pour Mme R., « mère célibataire » de 40 ans, le sentiment d'être stigmatisée est en revanche certain. Elle nous confie : « *En tant que femme seule avec enfants, on est très rarement invité chez les gens en couple. Je pense qu'on doit être des monstres. J'ai très peu de contact avec les parents des enfants de la classe de ma fille. Au début, je me posais des questions et je me rassure en me disant que ça peut arriver à tout le monde. Mais il y en a qui sont tellement hautaines avec moi !* »

Bref, le constat est clair, être monoparent implique encore aujourd'hui de devoir assumer la fragilité sociale et relationnelle dans laquelle leur statut conjugal – en l'occurrence « être seul » – les fonde.

b) Un certain isolement

De fait l'on observe de vraies situations d'isolement dans de nombreuses familles. Depuis la séparation ou le divorce, beaucoup sont restés sans amis ou relations proches. M.L., qui partage la garde de son fils avec son ex-épouse une semaine sur deux, explique par exemple : « *J'ai pris un certain retard social, c'est-à-dire que j'ai tout organisé autour de mon fils, peut-être trop. J'ai pris trop de retard social, donc ça ne va pas dans le sens de la détente* ». Alors que pour certains, cette situation n'est pas problématique dans la mesure où la solitude leur permet de se ressourcer face un quotidien bien rempli, pour d'autres, le manque de relations avec autrui au quotidien constitue un véritable désappointement. C'est le cas pour Mlle M. qui nous confie : « *Ce dont j'ai besoin, c'est de partager. Toutes les institutions du monde ne pourront pas remplacer le soutien au quotidien. Ce n'est même pas un soutien mais un partage qui me manque* ». Et elle ajoute : « *Pour les amis, je ne sais pas si ça vient de moi ou si c'est la société qui est comme ça, mais j'ai du mal à en avoir. Mais là, on touche un point sensible* ».

Cette tendance se confirme également par la manière dont les entretiens se sont déroulés. On a pu constater que les personnes avaient besoin de libérer leur parole. Parfois même, certains avouaient que cette incursion dans leur vie conjugale et familiale leur avait finalement fait beaucoup de bien. Mme C. note à ce sujet : « *Je me rends compte que c'est important de pouvoir en parler. Parce que ce qui m'a semblé le plus difficile à tous les niveaux, c'est cette espèce de solitude* ».

Ce sentiment d'isolement a pu atteindre son paroxysme lorsque certaines « mères célibataires » ont dû accoucher avec la seule présence du personnel soignant. Elles sont six à avoir accouché « seules », c'est-à-dire sans le père de l'enfant. Certaines avaient alors demandé à la famille ou à des amis de les accompagner. D'autres n'avaient aucune personne proche à leurs côtés. Mme R. raconte alors : « *Le plus difficile c'est de vivre la grossesse seule et d'être seule pour l'accouchement* ».

Notons enfin que la solitude dont souffrent certains monoparents est bien souvent synonyme de moindres relations sociales pour les enfants. C'est-à-dire qu'en dehors des temps de garde ou des temps scolaires, la vie sociale de la famille est désuète. Mme R.

remarque d'ailleurs que sa fille de sept ans est très demandeuse par rapport à cela ; elle nous raconte : « *Si je sors chez des amis, j'emmène ma fille. Comme ils ont d'autres enfants, c'est bien. Parce qu'elle s'ennuie un peu même si elle fait des activités. Elle aimerait qu'il y ait d'autres enfants à la maison ou qu'il y ait plus souvent du monde avec nous* ».

On pourra s'en douter, cet isolement social ne fait qu'amplifier le désarroi que ressentent certains parents quand le moral n'est pas au beau fixe. Si bien que nombre d'entre eux oscillent entre des phases de bien-être et des phases de « dépression ». G. Neyrand, sociologue, explique d'ailleurs que « la séparation conjugale participe d'un processus de désaffiliation (...). Ce d'autant plus que ses sont estompés les cadres d'une sociabilité antérieure et d'une solidarité de groupe que le processus général d'individualisation porté par la modernité n'a fait qu'aggraver »³⁹. Bien entendu, même si la distorsion des liens sociaux concerne quasiment l'ensemble des monoparents rencontrés, ils ne sont pas tous enclins à des phases d'abattement. A ce sujet, l'on remarquera que là encore, les situations peuvent diverger selon qu'on est homme ou femme. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, la plupart des hommes étaient quand même très entourés au quotidien, notamment par leurs propres parents.

Finalement, la situation de monoparentalité fragilise de nombreux parents, tant d'un point de vue économique que social. De fait, pour beaucoup, la situation est difficile à assumer. Paradoxalement, certains monoparents ont souvent besoin et envie de contacts pour échanger, parler alors même qu'ils se les refusent, pensant qu'ils doivent faire face seuls. C'est notamment la façon dont Mme T. perçoit les choses : « *Ce qui est dur quand on est seul, c'est qu'il faut tout endosser parce qu'on se dit " tu as choisi le divorce, c'est ton problème, c'est pas le problème de la société, c'est pas le problème des professionnels, c'est pas le problème des amis, de la famille. Donc tu dois gérer ! "* ».

Loin d'être en majorité, quelques autres tentent de trouver des palliatifs à ce sentiment de solitude. Mme F. s'est adressé au CIDF (Centre d'information du droit des femmes) « *pour rompre l'isolement, pour reprendre contact, surtout quand on a pas travaillé depuis longtemps* ». Pour Mlle M., récupérer son fils à la crèche le soir est l'occasion de discuter un peu, elle affirme : « *Je n'ai pas trop de relations même en cours alors, la crèche, c'est important pour moi, car je parle souvent avec les femmes qui s'occupent de mon fils* ». Mme L., enfin, a quant à elle sollicité l'association Papys et mamies « *pour créer du lien* », n'ayant pas de famille et étant seule avec sa fille de 6 ans.

c) Des réseaux relationnels à reconstruire

Compte tenu de la situation, pour certains parents, reconstruire des réseaux relationnels devient une priorité. Il est en effet important pour eux de pouvoir se projeter dans des relations d'échange et de partage régulières et consistantes.

Pour beaucoup, agrémenter ses relations sociales passe par le désir de se trouver un nouveau partenaire. Parmi les personnes rencontrées, plusieurs cherchent en effet à reconstruire une vie affective puis familiale, postulant qu'ils ne souhaitent pas « être que des parents » car l'affection d'un enfant n'est pas celle d'un(e) partenaire. Rompre un tant soit peu avec la solitude du quotidien serait donc source d'épanouissement. De nombreux témoignages vont dans ce sens. Celui de Mme X. est très explicite : « *Aujourd'hui, je crois que quelque part, j'aimerais beaucoup avoir un compagnon. C'est l'échange qui me manque* ».

³⁹ G Neyrand, « Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs », in « Femmes seules avec enfants face à la précarité », *Dialogue n°163*, Eres, Mars 2004, p.7.

le plus parce qu'effectivement, j'ai le sentiment d'être à la moitié de ma vie et de ne pas avoir eu de relation de complicité... tout un tas de choses comme ça que j'ai envie de partager dans mon existence ».

Pour d'autres, notamment pour ceux qui sont seuls depuis longtemps ou pour ceux qui n'ont pas encore fait le deuil de la relation passée, c'est davantage à travers des relations amicales qu'ils aimeraient renouer avec une vie sociale plus développée. Mme C. a justement fait l'effort d'aller vers les autres, elle nous explique : *« Pendant longtemps, je suis restée sans voir personne, seule avec mes enfants. Mais quand on est tous confiné dans l'appartement, on est déprimé. Alors maintenant, j'essaie de sortir un peu plus, je vais dans des associations. Mes enfants ont leurs amis, moi les miens et on respire un peu plus quand même. Mais il a fallu du temps ».*

Quand bien même nous notons que nombre d'entre eux ont l'envie de rompre avec un certain isolement, il reste difficile pour les monoparents d'avoir les possibilités concrètes de tisser de nouveaux liens sociaux. Et de fait, nous constatons des situations de réel isolement qui peuvent s'inscrire dans la durée.

Si les monoparents n'arrivent effectivement pas à rencontrer « plus de monde », c'est parce que des difficultés se cumulent et les empêchent de profiter pleinement des occasions qui leur permettraient de sortir. C. Guillot et G. Neyrand notent à ce sujet que « la forte contrainte qu'exerce la situation de monoparentalité semble limiter les possibilités de s'investir dans des activités de loisirs, en raison de l'insuffisance des revenus (on constate une dégradation générale de la situation financière lors de la séparation), du manque de temps, mais aussi de la faible disponibilité psychologique qui vient redoubler le peu de disponibilité matérielle »⁴⁰. A partir des entretiens réalisés, nous pouvons en effet constater que les raisons invoquées quant au peu de relations sociales du monoparent sont de trois ordres :

- D'une part, il y a la présence continue à assurer auprès des enfants. Pour ceux qui ont leurs enfants à charge de manière continue, le temps pour « s'évader » un peu est vraiment restreint. Certains arrivent à profiter de quelques sorties quand leurs rejetons sont chez le parent non gardien. En tout cas, solliciter l'aide familiale quand il s'agit de faire garder les enfants pour une sortie extra-professionnelle est rare car les monoparents préfèrent garder cette « roue de secours » pour les urgences.
- D'autre part, la question des revenus et des fins de mois difficiles mettent également des freins aux possibilités de sorties, soit parce qu'il faut payer la garde d'enfant le soir ou le week-end, soit parce qu'il faut pouvoir financer des activités de loisirs...
- Enfin, on remarque chez quelques monoparents une « faible disponibilité psychologique » à aller vers d'autres personnes. Pour nombre d'entre eux, c'est que le deuil de la relation passée n'est pas fait. Même s'il ne s'agit pas forcément de rencontrer un nouveau partenaire, il est pour certains périlleux de réapprendre à faire confiance, ne serait-ce qu'à des amis.

Ainsi, malgré le désir latent de vouloir s'ouvrir aux autres, de nombreux monoparents n'arrivent pas se dégager le temps nécessaire et/ou n'ont pas les moyens financiers de satisfaire les dépenses nécessaires à quelques sorties. C'est ce que nous explique M.R., divorcé depuis un an, avec deux enfants à charge : *« C'est l'occasion qui peut permettre la rencontre. Là, c'est clair, il n'y a pas d'occasions donc il n'y a pas de rencontres. En plus,*

⁴⁰ C. Guillot et G. Neyrand, « Le parent seul, l'enfant, la société », in D.Faure et A.Savet (dir.), *Parent au singulier : monoparentalités : échec ou défi ?*, Paris, Autrement, 1993, p.55.

c'est quelque chose de très dur à gérer psychologiquement. Je ne suis pas habitué à sortir et avec les enfants, c'est quand même difficile de toute façon ». Au delà des considérations matérielles, l'on aura pu remarquer que les rencontres, notamment lorsqu'elles peuvent déboucher sur une relation amoureuse, font peur. Parmi les personnes rencontrées, six sont actuellement engagées dans des relations amoureuses depuis quelques semaines, à la suite de rencontres sur le lieu de travail, à l'école des enfants ou par connaissance interposée. Mais pour la majorité, rencontrer quelqu'un s'apparente à un véritable défi alors même que cela peut constituer une priorité pour eux. Car l'absence de conjoint représente pour certains un véritable manque par rapport à la normalité conjugale et ne fait qu'accentuer la stigmatisation sociale ressentie. Comme le souligne Mme X., 40 ans et mère de deux adolescents, « *pour rencontrer quelqu'un, ce n'est pas comme à 20 ans, on fait la bringue, on a toujours de nouvelles connaissances, on a toujours la possibilité de rencontrer de nouvelles têtes... Là, les champs relationnels sont plus restreints. Soit les gens sont déjà casés, soit ils cherchent désespérément* ». M.H., papa d'une petite fille de 4 ans, nous dit aussi : « *Pour l'instant, je ne me vois pas avec quelqu'un. De toute façon, il faut bien se dire que je n'ai pas tant d'occasions que ça de rencontrer quelqu'un* ». M.R. ajoute : « *On se retrouve dans un système où il faut éventuellement chercher l'âme sœur. Mais à 40 ans, c'est pas facile quand on a vécu longtemps avec un même personne. Alors je me vois mal...Je ne vais pas dans des soirées. C'est vrai que je n'ai pas l'habitude de rencontrer des gens. Donc globalement, je crois que je vais rester seul. En même temps, je me vois mal...* ».

Plus que des réseaux d'amis, il semblerait en tout cas que la plupart des monoparents ait d'abord envie de retrouver quelqu'un avec qui partager un quotidien. Ceci dit, tous ne sont prêts à franchir cette étape aux vues de leurs expériences conjugales passées.

Face aux possibilités de reconstruire une vie sociale plus animée, tous les monoparents ne sont pas égaux. Là encore, ceux qui peuvent bénéficier de l'aide familiale accrue ou qui n'ont pas de difficultés financières vont pouvoir saisir les occasions de rencontrer d'autres personnes. Mais pour ceux – notamment pour des mères seules – qui ont peu de moyens et qui n'ont pas de soutien extérieur, les sorties sont quasiment proscrites. Une étude européenne sur les aspects psychosociaux des familles monoparentales avait d'ailleurs stipulé que « ceux qui ont le plus besoin d'un soutien social sont sans doute ceux qui ont le moins de chances de l'obtenir »⁴¹.

Malgré le constat qui est fait ici, nous noterons que de plus en plus, la monoparentalité n'est qu'une séquence de vie pour de nombreuses personnes. On peut donc supposer que les possibilités de rencontre sont en réalité moins contraintes que ce que s'imaginent les monoparents actuellement seuls.

A différents niveaux qui ne font que se surajouter, la situation de monoparentalité peut parfois conduire à des conditions de vie quelque peu précaires, Ainsi, on remarquera que certaines familles monoparentales cumulent « les handicaps », c'est-à-dire qu'elles sont à la fois très démunies financièrement mais aussi socialement. Quoi qu'il en soit, toute famille monoparentale est de fait exposée à certains risques qui peuvent, à des degrés différents, rapidement s'avérer et la plonger dans une véritable situation de fragilité sociale.

La recherche d'un nouveau logement et le déménagement qui s'ensuit font tout d'abord partie des aspects qui peuvent mener à des situations inconfortables à la suite

⁴¹ « Les aspects psycho sociaux des familles monoparentales », Conseil de l'Europe, www.coe.int

d'une séparation ou d'un divorce. Tant matériellement que psychologiquement, la séparation rend le monoparent qui a la charge de ses enfants fébrile. En effet, il faut soit trouver rapidement un lieu d'hébergement (bien souvent chez des amis), soit continuer à vivre dans une atmosphère familiale abjecte le temps de trouver où aller. L'énergie allouée à la recherche d'un nouveau lieu de vie vient s'adjoindre à la difficulté de gérer les émotions liées à la rupture en même temps qu'il faut s'occuper des enfants, eux-mêmes atteints par ce changement de situation matrimoniale.

On remarquera que ce sont bien souvent les mères de famille qui sont le plus enclines à déménager à la suite d'une séparation. Elles se dirigent souvent vers les bailleurs sociaux pour trouver un nouveau lieu d'habitation et elles sont aujourd'hui nombreuses à vivre en HLM. L'accès à la propriété est souvent exclu bien que désiré.

Par ailleurs, le niveau de vie de la famille change généralement à la suite d'une rupture. Les dépenses qui étaient auparavant prises en charge à partir de deux salaires ne sont désormais assumées que par une seule personne. On observe alors différents stades dans le processus de précarisation. Quand pour certains, les restrictions de dépenses concernent principalement les sorties, les vacances, les « extras », pour les autres, des difficultés se posent pour payer ne serait-ce que l'essentiel, c'est-à-dire, la nourriture, le loyer, les factures... Sur ce point, les aides reçues sont variables (elles peuvent être financières et versées par la Caf ou logistiques et venir de la famille ou d'associations). Pour les plus en difficultés, les ressources du foyer sont essentiellement constituées des minima sociaux (AAH, API ou RMI).

Au delà de ces problèmes matériels s'adjoint une perturbation quasi systématique des réseaux sociaux. En effet, à la suite d'une rupture, les relations sociales, notamment familiales ou amicales, s'effilochent ou se rompent subitement. Quand bien même la restriction des relations sociales peut être observée chez presque toutes les familles rencontrées (à l'exception des veufs ou veuves), différents degrés d'isolement peuvent pourtant être constatés. Là encore pour ceux qui sont sans doute le plus en difficulté, à la « marginalité de la pauvreté » s'ajoute la stigmatisation sociale.

En général, l'amenuisement des réseaux relationnels n'est pas compensé par de nouvelles rencontres. On observe donc un certain isolement chez ces monoparents, isolement qui s'accroît dès que le moral fait figure absente. Isolement aussi pour les enfants qui bénéficient généralement des mêmes réseaux sociaux que leurs parents quand ils sont petits.

Pourtant, bien souvent, le fait d'être plus ou moins isolé socialement n'est pas l'expression d'un désir puisque nombre d'entre eux regrettent des relations d'échanges et manifestent l'envie de s'ouvrir aux autres. Mais en même temps que la rupture isole, la nouvelle situation familiale restreint les possibilités de sorties et donc de rencontres.

Reste l'espoir pour beaucoup de pouvoir rencontrer un nouveau partenaire pour rompre cet isolement du quotidien et nouer des liens affectifs profonds. Quelques uns ont déjà concrétisé ce souhait depuis quelques semaines. Pour d'autres en revanche, la route semble bien longue car même si l'envie est latente, ils restent souvent marqués par l'échec de leur(s) précédente(s) relation(s) et pénétrés par l'idée qu'il est peut-être trop tard pour « refaire sa vie ». Pour quelques-uns encore, retrouver un partenaire digne de confiance est tout simplement inenvisageable.

On l'aura compris, la situation de monoparentalité expose ces familles à une certaine fragilité, tant matérielle que relationnelle. Nuancions cette observation en indiquant que les femmes, plus que les hommes, sont sujettes à un processus de

précarisation à la suite d'une rupture et en indiquant que les personnes divorcées, séparées ou les « mères célibataires » plus que les veuves sont enclines à une modification de leur niveau de vie et de leurs réseaux relationnels.

Ainsi, certaines familles monoparentales ont besoin :

- De lieux d'accueil pour savoir où aller quand la rupture est effective, pour être orientées dans la recherche et le financement d'un nouveau logement, pour parfois être hébergées en urgence.
- D'aides, pas seulement financières mais logistiques quand il n'y a pas de famille aidante à proximité (prêt de meubles, de vêtements pour enfants, dépannage en tout genre...)
- De possibilités concrètes de tisser de nouveaux liens sociaux, sans attendre que la rupture sociale ne soit trop importante. Certains monoparents ont tout juste besoin d'être relayés au niveau de la surveillance des enfants pour pouvoir faire des activités ou rencontrer des amis. D'autres en revanche ont besoin qu'on les aide à reconstruire des liens sociaux, qu'on leur oriente vers des lieux de rencontre, d'activité, où ils pourront échanger, voire créer des liens d'amitié. Pour ces personnes, il faut donc multiplier les actions menées par des associations telles que le CIDEF, Papy-mamies... qui visent à rompre l'isolement des familles et créer du lien social.

C. La cellule familiale perturbée : un nouveau modèle à adopter

Les situations de monoparentalité supposent l'adoption d'un nouveau modèle familial qu'il faut apprivoiser. Ce sont en effet de nouvelles relations intra familiales qu'il faut gérer, avec les enfants et avec l'ex-conjoint quand il est encore présent. Cette nouvelle structure familiale nécessite aussi de renégocier son propre rôle de parent. Car devenir monoparent, c'est désormais être seul au foyer pour prendre en charge de l'éducation des enfants.

1. Les relations avec l'ex-conjoint

Les relations avec l'ex-conjoint se posent bien évidemment en des termes différents selon qu'on est « mère célibataire », veuve ou veuf, séparé(e) ou divorcé(e).

Pour tous, il y a bien souvent à travail de deuil à faire : deuil de la personne, deuil de la relation, deuil d'une vie à deux et deuil du modèle biparental.

Pour ceux dont le conjoint est encore en vie, il est parfois difficile de gérer les relations avec ce dernier tant que ce travail de deuil n'est pas fait. Mme R., célibataire depuis son septième mois de grossesse et aujourd'hui mère d'une fille de 7 ans nous raconte par exemple: « Ça ne fait que trois ans que je peux parler de son père sans que ça ne me fasse rien. Mais avant c'était insupportable, rien que d'entendre son prénom. J'ai accepté cette séparation il y a seulement trois ou quatre ans. Je m'en suis juste remise en fait. C'est dur quand en plus on a tout le temps un enfant qui pose des questions sur lui ». D'après les témoignages recueillis, digérer la rupture peut donc prendre de nombreuses années. C'est ce que confirme M.L en nous confiant : « Je me demande si cinq ans après notre divorce, je me suis relevé. Il y a eu des vagues de réussites par moments mais globalement sur fond de

tristesse. J'ai très mal vécu le départ, la séparation ». Selon Mme T., pour qui la procédure de divorce a duré 4 ans, « *le deuil peut se faire tout au long de la procédure car il faut un lieu pour permettre aux gens qui divorcent de poser le conflit* ». En tout état de cause, la rupture laisse des marques profondes qui ne pourront s'estomper que dans la durée.

En plus d'un travail de deuil à faire intérieurement, il faut parfois gérer des relations conflictuelles avec celui qui est devenu « le père des enfants » ou « leur mère ». La difficulté réside alors dans le fait de ne pas dénigrer « l'autre » devant ses enfants quand bien même le mépris à son égard est grand. Comme le stipule un ensemble de professionnels (sociologues, juges, présidents d'associations...) à la suite d'un colloque tenu à Bruxelles sur les familles monoparentales, « il faut aider les ex-partenaires à rester en toutes circonstances un père ou une mère responsable, au delà de la rupture. La règle impérieuse est de ne jamais dire à un enfant quelque chose de négatif sur son père ou sa mère »⁴². D'après Mme T., « *c'est difficile de préserver les enfants, parce qu'ils sont bien souvent un moyen de pression pour pouvoir dire cette souffrance* ». Dans ces circonstances, l'on comprend que les parents se doivent de faire la part des choses entre la parentalité et le couple. Mais, dans les faits, cette frontière est bien trop floue pour que les enfants ne pâtissent pas des relations conflictuelles de leurs parents.

Dans certains cas, les relations sont véritablement envenimées si bien que le dialogue entre les deux anciens partenaires est véritablement rompu. C'est le cas de Mme T. qui nous explique : « *Tout se passait avec le juge et pour lui laisser les enfants le week-end, c'était chez des amis car on ne pouvait vraiment plus se voir* ». Ces discordes conjugales qui accompagnent la rupture ne constituent pas un « problème social » comme tel. Il est possible cependant qu'elles aient un impact négatif sur les enfants. En tout état de cause, tout pendant que les conflits sont vivaces, la « compétence parentale » des monoparents est altérée par ces événements.

Dans ces circonstances, quand les deux parties n'arrivent pas à trouver un commun accord pacifié, les bagarres peuvent en justice se multiplier, le partage de la garde des enfants est sujet à disputes et les contacts sont empreints d'hostilité. Mme P., 25 ans et mère d'une fille de 4 ans est régulièrement en conflit avec son ex-mari. De fait, lorsque les droits de visite sont exercés par ce dernier, c'est toujours l'occasion de « régler ses comptes ». Elle témoigne : « *Moins je le vois, mieux je me porte. On se dispute sur l'éducation de notre fille souvent. On arrive pas à parler calmement. Quand il ramène ma fille, il vient longtemps en plus. Enfin, pour moi, longtemps, c'est dix minutes ! Mais je le fais quand même rentrer car je me dis que c'est mieux pour ma fille* ». Mme L. vit le même genre de situation puisqu'elle nous dit : « *Le plus difficile, c'est de s'entendre avec le père. En permanence, on règle ses comptes entre adultes et on fait payer les enfants. Maintenant, quand il ramène ma fille, il reste à la porte !* »

Ces relations plus que tendues amènent certains monoparents à se méfier et redouter de nouveaux déboires judiciaires, leur principale crainte étant de se voir confisquer la garde de leurs enfants. Mme P., pour ne citer qu'elle, affirme : « *Pour moi, le plus grand handicap, c'est qu'il faut que je sois toujours vigilante, surtout pour le regard du père en fait. Le père pourrait se retourner contre moi, m'enlever la garde de ma fille !* ».

Ainsi, quand « l'amour se met à l'envers et se transforme en haine », pour reprendre les propos de M.L., les conflits conjugaux peuvent s'accroître ou éclater ouvertement, et ce bien souvent au détriment du bien être des enfants.

⁴² « Familles monoparentales. Quelles solutions ? », synthèse du colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 24 octobre 2000, sur le site <http://www.kbs-frb.be/files/db/fr>

La rupture, par sa nature même, favorise effectivement l'émergence de rapports conflictuels. Mais il arrive aussi, comme en témoignent quelques personnes, que la raison prenne le dessus sur les émotions et que les deux anciens partenaires trouvent des compromis dans leur fonctionnement relationnel. Mlle C., par exemple, séparée depuis un an, se réjouit de cette alternative : « *Avec le père, ça commence à mieux se passer. Ce n'est pas évident, car on a beau se dire qu'il faut être intelligent, qu'il faut faire attention pour le bien de l'enfant... il y a quand même de la colère. En ce moment, j'ai l'impression d'arriver à bien m'entendre avec lui, c'est ma réussite* ». M.T., qui a une garde alternée une semaine sur deux pour son fils de 10 ans estime à son tour : « *Nos échanges, c'est uniquement pour l'organisation. Mais on s'entend quand même suffisamment bien pour s'appeler pour d'autres problèmes. Disons qu'on a la chance de réussir notre couple parental, faute de ne pas réussir l'autre. On a décidé de tout mettre en œuvre pour que les choses se passent bien pour notre fils* ». Cette tendance était d'ailleurs avancée par P. Martin dès 1996 puisqu'il notait : « *Aujourd'hui, il semble que malgré beaucoup d'échecs, le couple parental paraît plus solide que le couple conjugal. Au lieu de refuser toute rencontre au nom de "l'honneur bafoué" comme autrefois, les époux divorcés acceptent souvent de se revoir et d'entretenir des relations aussi correctes que possible pour le bien des enfants* »⁴³.

La monoparentalité mène donc à réfléchir sur ce que devient l'ancien couple conjugal. Il faut alors composer avec la relation désormais entretenue avec l'ancien partenaire qui reste tout de même la mère ou le père des enfants.

2. Faire face à la multiplication des rôles pour le parent gardien

La nouvelle situation matrimoniale implique également de renégocier son propre rôle de parent au quotidien. Quel rôle peut-on tenir au quotidien quand il faut combler le vide laissé par le père ou la mère ?

Là encore, des variantes peuvent être mises en avant en fonction de la situation matrimoniale des monoparents et aussi de la fréquence à laquelle les enfants continuent de voir l'autre parent quand il est encore présent. Mais tous sont en principe amenés à revisiter leur rôle éducatif.

On remarque que généralement, quand les deux parents vivaient ensemble, les rôles étaient distribués. Traditionnellement, c'est souvent le père qui représentait l'autorité tandis que la mère fonctionnait plus sur l'affectif et le soin aux enfants. En de rares exceptions, les rôles étaient inversés.

Toujours est-il que l'un des deux n'est plus là, l'enfant continue à avoir besoin qu'on lui fixe des limites en même temps qu'on l'affectionne. Et pour le monoparent, jongler entre ces deux rôles s'avère parfois difficile. M. H., père à temps complet d'une petite fille de 3 ans explicite cette ambiguïté : « *Si j'avais été en couple, j'aurais été plus axé sur l'autorité. Naturellement a priori, c'est plus le rôle du père, sans mettre des étiquettes. Etant seul, c'est du dosage au jour le jour. Il y a des jours où ça va être la journée intégrale à jouer sur l'affectif. Et il y a des jours où elle sent que je suis fatigué et elle va pousser les limites au maximum. Quand on est deux, il y en a un qui peut prendre le relais. Un parent seul doit gérer les deux* ».

De fait, pour les parents, il s'agit en général de s'adapter à ce nouveau rôle parental « bicéphale » pour répondre au mieux aux besoins des enfants. Tous s'accordent à dire que

⁴³ P. Martin, « A nouvelles familles, nouvelles morales ? », in J.Lemaire, M.Moulin et M.Van Meulebroeckel (dir.), *Les nouvelles familles*, Bruxelles, Ed. de l'université de Bruxelles, 1996, p.13.

c'est un véritable apprentissage, on ne s'improvise pas parent « autoritaire » quand on ne l'a jamais vraiment été, de même qu'il est mal aisé de cajoler, de rassurer et de jouer sur l'affectif quand on n'est pas habitué à le faire. M.T., séparé depuis cinq ans et partageant une garde alternée une semaine sur deux, nous décrit cet état de fait : « *Autant le père que la mère, on est obligé d'arborer les deux casquettes. Moi, je suis le père, j'ai un rôle peut-être plus autoritaire que sa mère mais j'ai aussi le rôle de la mère. Par exemple, c'est arrivé qu'il tombe, qu'il pleure, avant, il serait plutôt allé vers sa mère qui l'aurait réconforté et moi, j'aurais eu un rôle moins câlin. Maintenant, il vient vers moi, il attend plutôt du réconfort et des câlins que je ne lui aurais pas donné avant. Je me suis rendu compte qu'il fallait que je fasse aussi un peu la maman. C'est pas instinctif, il faut arriver à le faire !* ». Mme C., « mère célibataire » de deux enfants, dresse le même constat : « *C'est par le manque que j'ai dû apprendre ce qu'était le rôle d'un père. Déjà que je ne savais pas ce qu'était le rôle d'un mère !* »

Quand on est divorcé ou séparé et que l'autre parent est un tant soit peu présent (par exemple en garde alternée ou en garde partagée) dans la vie de l'enfant, endosser le rôle du père et de la mère peut paraître moins problématique. Quand bien même, on faillit à certains moments, l'enfant peut, à termes, trouver un équilibre. Mais quand l'ex-conjoint est complètement absent (parce que décédé ou démissionnaire), l'enfant attend beaucoup du parent qui l'éduque désormais seul. Mme B., divorcé d'un premier mariage avec trois enfants et veuve d'un second avec également trois enfants nous fait part de cette nuance : « *Avec, mon premier mari, quand on s'est séparé, il n'y avait pas à gérer les deux rôles parce qu'il y mettait du sien et il les prenait tous les quinze jours. Là, j'ai essayé de faire les deux. Une fois de temps en temps, je fais le père, une fois de temps en temps, je fais la mère. C'était très dur au début. Maintenant, je fais juste le côté maman. Le père, je ne peux pas le faire, surtout avec les trois derniers qui sont toujours en train de se disputer* ».

D'après les discours recueillis, on constate donc que jouer deux rôles et alourdir ainsi son rôle parental n'est pas évident. Et parfois l'enfant semble être en recherche d'une figure « paternelle » ou « maternelle ». C'est précisément le cas lorsqu'ils ne voient que très peu, voire par du tout leur autre parent. M. G., veuf depuis deux ans, nous dit par exemple : « *Pour l'affectif, j'en fais un peu plus qu'avant car je vois bien qu'il manque à mes enfants la présence d'une femme* ». Mlle D., « mère célibataire » et maman d'un garçon de deux ans, nous confie également : « *Il me teste tout le temps. Mais avec son papi, il n'est pas comme ça* ». Et Mme C., mère de deux garçons, d'ajouter : « *La présence d'un père manque nécessairement. Pour les deux enfants, je le vois bien qu'il manque une présence masculine* ».

Ainsi, l'autre parent manque également pour ce qu'il peut représenter pour l'enfant. Ceci étant, de par la socialisation, les enfants peuvent retrouver les figures « masculines » ou « féminines » qui leur manquent parmi leur entourage. Mme R., « mère célibataire » d'une fille de 7 ans note par exemple : « *Aujourd'hui, c'est mieux parce qu'elle a pris des références de père à l'extérieur : il y a le mari de la nourrice, mon beau-frère... Et elle se rend compte que quand il y a un homme, c'est plus ferme* ». Là encore, la famille, au sens large, peut avoir un rôle à jouer. Les oncles, tantes, grands-parents... peuvent « compenser » le manque que génère l'absence d'un père ou d'une mère pour un enfant.

Notons que la distribution des rôles n'est peut-être pas si « caricaturale » pour toutes les familles. Quoi qu'il en soit, une adaptation est nécessaire pour le monoparent, puisqu'il est, de toute façon, amené à redéfinir son rôle au sein du foyer, n'étant plus que le seul adulte référent pour les enfants au quotidien.

3. L'éducation des enfants à assumer « seul »

S'il y a bien un avantage dans le fait d'être seul pour élever son enfant, il consiste, d'après les témoignages recueillis, à pouvoir décider librement de l'éducation que l'on veut donner à son enfant, de ne pas avoir de compte à rendre sur les décisions quotidiennes le concernant. Alors même que l'éducation des enfants pouvait être un sujet de discordes du temps de la vie conjugale, les personnes séparées ou divorcées apprécient de ne pas avoir à négocier au préalable pour les choix d'éducation, au sens large. M.M., père de deux enfants dont il a la garde et divorcé depuis 10 ans, nous explique : « *Pour les décisions, je crois quand même que c'est plus simple car on prend la décision seul alors que parfois, en couple on a du mal à se mettre d'accord. Aujourd'hui, je prends les décisions seule et en général, mon ex-femme ne me reproche rien* ». Mlle C. confirme : « *C'est quand même agréable de pouvoir faire à sa manière sans regard extérieur* ». Même sans avoir connu de vie conjugale avec un enfant, Mlle J., « mère célibataire », nous confie : « *L'avantage, c'est que je gère seule. Je n'ai pas de compte à rendre. Par contre, j'ai une copine en couple qui vient d'accoucher et je vois que les parents se stressent mutuellement. Moi, je fais comme j'ai envie* ».

De plus, pour beaucoup, la situation de monoparentalité est positive dans la mesure où elle a permis à certains parents de tisser des relations privilégiées avec leurs enfants. Devenir le seul référent, c'est aussi être très proche de ses enfants au quotidien. Ce constat est particulièrement flagrant pour les pères qui élèvent désormais seuls leurs enfants. M.M. par exemple savoure le fait que sa fille adolescente vienne se confier à lui pour les événements de sa vie personnelle. M.R., divorcé depuis deux ans et père de deux enfants, explique aussi : « *Ce qu'il est important de voir, c'est que ça nous a rapproché tout ça. Avant, j'étais moins démonstratif avec eux. Là, on arrive à un moment où ils s'en remettent à moi pour des choses importantes, pour le côté affectif aussi* ». Pour les mères aussi, les liens à l'enfant peuvent se resserrer. Mme X., mère de deux garçons adolescents témoigne : « *Après la séparation, on vraiment devenu très complices avec l'aîné. D'ailleurs, les gens nous enviaient* ».

Assumer « seul » l'éducation des enfants au quotidien peut donc être positif sur plusieurs points. Mais la réalité nous invite également à tenir compte de ce qui peut être plus difficile à gérer, soit la fatigue, la culpabilité, la peur de mal faire, le surinvestissement affectif ou encore l'éventuel mal-être des enfants.

En effet, du fait que toutes les responsabilités reposent sur la même personne, les monoparents sont parfois surmenés et enclins à l'épuisement. Cette fatigue intempestive nous est relatée par nombre d'entre eux. Mme R. par exemple nous explique qu'elle va envoyer sa fille quelques jours chez ses parents pour les vacances afin qu'elle « puisse recharger ses batteries », traversant une phase où sa fille lui « fait des coups durs ». Mme A. avoue également être fatiguée des frictions quotidiennes entre elle et son fils de 10 ans, elle dit : « *C'est vrai que là, ça me pèse, plus maintenant que quand il était petit. Quand il n'est pas facile, ça va moins bien. J'ai l'impression de toujours lui crier dessus. Quand on est seul, il n'y pas de relais* ». Dans ce contexte, il est parfois difficile d'arriver à faire face aux sollicitations des enfants, à leur fixer les limites nécessaires. M. H. le constate avec sa fille de quatre ans : « *Il y a des jours où elle sent que je suis fatigué et elle va chercher les limites* ». Mlle D. fait actuellement face à la même situation : « *Avec ma fille, on est très proche mais c'est difficile en ce moment. Elle est toujours en train de me tester. C'est dur quand ça se passe mal avec l'enfant car on a personne à qui en parler* ».

Concernant l'éducation des enfants, certains monoparents témoignent de la difficulté à poser les limites nécessaires quand le fait de dire « non » à l'enfant les assaillit d'un sentiment de culpabilité. Cette culpabilité a manifestement des origines diverses : culpabilité de ne pas être suffisamment présent avec l'enfant, culpabilité d'être amenés à le faire changer souvent

de lieu pour les gardes, culpabilité enfin de ne pas lui offrir le cadre de vie qu'on espérait pour lui. Mlle C., 30 ans, séparée et mère d'un garçon de six ans, note alors : « *Là, je me rends compte que si je continue, il finira par me bouffer. Ce qui m'embête, c'est de ne pas le voir beaucoup et quand je le vois, d'être obligé de lui mettre des barrières* ». Pour M.G., veuf depuis deux ans et père de cinq enfants, le sentiment de culpabilité est manifeste et récurrent : « *Ça me fait trop de mal quand je punis ou quand je fâche. Après, je reviens sur ma décision. Je ne peux pas. Déjà qu'ils n'ont pas de maman, alors, je culpabilise encore plus. Je me dis qu'ils n'ont pas le droit de souffrir encore plus* ».

Notons donc que c'est tout un contexte qui fait que le monoparent devient vulnérable à un moment donné et peut alors faillir quant à ses missions et responsabilités parentales. Les remarques formulées par un ensemble de professionnels lors du colloque de Bruxelles en 2000 sur les familles monoparentales peut nous éclairer à ce sujet. Ces professionnels avançaient que les enfants avaient besoin de repères, de racines, de modèles et observaient : « Il faut mettre les enfants devant leurs responsabilités, leur apprendre qu'ils ont des droits, de devoirs et des limites à respecter. Mais les conflits entre la vie familiale et professionnelle incitent beaucoup de parents à renoncer à cette mission éducative : fatigués, culpabilisés parce que leur travail ne leur laisse pas assez de temps pour s'occuper de leurs enfants, ils cherchent avant tout à éviter les bagarres et les frustrations et ils n'indiquent plus de limites claires à leurs enfants »⁴⁴.

Parfois aussi, il faut également être attentif aux éventuelles manifestations de mal-être chez l'enfant. Plusieurs parents sont témoins d'une certaine souffrance chez leurs enfants et il faut aussi gérer ça. M.H. dont la femme est partie alors que sa fille n'avait que six mois a remarqué des phases d'anorexie chez son enfant. Mme R., quittée par son conjoint alors qu'elle était enceinte et aujourd'hui maman d'une fille de 7 ans emmène régulièrement sa fille chez un psychologue. Mme L. a fait appel à un éducateur face aux difficultés relationnelles constatées chez sa fille... Bien entendu le fait de grandir dans un foyer monoparental n'entraîne pas nécessairement de troubles chez l'enfant. Comme le précise R-B. Dandurand, « les répercussions du divorce dépendent de nombreux facteurs. Cela dépend tout d'abord des conditions matérielles de vie de l'enfant, de l'ampleur des déracinements qu'il a connus, du temps écoulé depuis la désunion, mais aussi, largement de son histoire familiale (...) et de facteurs plus intrinsèques à l'enfant (sexe, âge, ressources personnelles d'« équipement psychologique ») dont il dispose pour faire face à l'adaptation requise. Cela dépend enfin de la disponibilité du soutien dont dispose l'enfant (grands-parents, voisinage, pairs, école) »⁴⁵. Ceci étant, quand des troubles sont manifestes, il incombe au parent isolé de s'en occuper.

L'on constate enfin que la nouvelle situation familiale (séparation, divorce, décès ou naissance) peut amener le parent isolé à se vouer entièrement à son enfant, ce qui peut devenir difficile à gérer aussi bien pour le parent que pour les enfants. Ce « surinvestissement » affectif est essentiellement le lot des familles monoparentales dans lesquelles il n'y a qu'un seul enfant. Comme le précise C. Olivier, « pour les familles sans père, la mère pense notamment qu'elle doit être TOUT pour son enfant »⁴⁶. C'est ce que l'on observe par exemple chez Mlle D., « mère célibataire » d'un garçon de deux ans, elle nous dit : « *Je ne veux pas d'autres enfants. Je ne sais pas si j'arriverais à aimer un autre enfant. Pour l'instant, il y a lui et je fais tout pour lui !* ». Ce surinvestissement affectif peut également s'illustrer par le

⁴⁴ « Familles monoparentales. Quelles solutions ? », synthèse du colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 24 octobre 2000, sur le site <http://www.kbs-frb.be/files/db/fr>.

⁴⁵ R-B. DANDURAND, « Divorce et nouvelle monoparentalité », sur le site <http://pages.infinet.net/sociojmt>, p.25.

⁴⁶ C.Olivier, « Un seul repère », in D.Faure et A.Savet (dir.), *Parent au singulier : monoparentalités : échec ou défi ?*, Paris, Autrement, 1993, p.97.

fait que plusieurs monoparents acceptent que l'enfant dorme avec eux, au détriment de leur propre sommeil. Mme A., maman d'un garçon de 8 ans l'explique clairement : « *Il faut que je vous dise qu'il dort toujours avec moi. Un jour, il est venu et depuis, il n'est jamais retourné dans sa chambre. Lui, il dort bien mais pas moi* ». M.L., père d'un garçon de 8 ans nous confie également : « *Souvent on dort ensemble avec mon fils. C'est pour lui faire plaisir, pour le protéger de ses cauchemars. Je n'ai pas trop su comment faire le passage vers son lit. J'ai sacrifié mon sommeil pour lui. Vouloir être le père parfait, ce n'est pas bon. J'ai trop donné* ». Pour être tout à fait objectif sur ce point, notons que le « surinvestissement » affectif n'est pas une caractéristique des familles monoparentales. Il pourrait sans doute être observé dans de nombreux autres foyers. Il s'agit simplement de pointer ce qui peut à un moment donné constituer une difficulté se surajoutant à celles déjà soulevées.

Le portrait que nous dressons ne saurait être complet si nous ne précisons pas que les conditions d'éducation ne dépendent bien évidemment pas que d'une seule personne. Certes, le monoparent (qui a la garde des enfants) reste le référent quotidien des enfants et doit s'adapter au nouveau contexte dans lequel il va pouvoir élever ses enfants. Mais l'autre parent, quand il est encore présent, intervient aussi dans l'éducation de ces derniers. C'est d'ailleurs ce que souligne Mme L. en disant : « *Ce qui est dur, c'est que l'éducation chez son papa c'est différent de chez sa maman. Ce n'est pas toujours clair dans sa tête d'ailleurs car c'est difficile pour un enfant de se repérer entre son père, sa mère, l'école...* ». Au delà des parents, de nombreuses autres personnes jouent un rôle non négligeable dans l'éducation des enfants. En effet, « s'il l'on excepte les très rares cas où les enfants n'ont pour seule "famille" que le parent qui les élève, les enfants vivant dans un foyer monoparental ont, la plupart du temps, des grands-parents, des oncles, des tantes, des cousins...tant du côté paternel que maternel, en bref une "famille" que l'on ne peut qualifier de monoparentale »⁴⁷. En règle générale, l'éducation des enfants repose donc sur tout un ensemble de personnes et dépend d'une multiplicité de facteurs. Ce qui caractérise une famille monoparentale, c'est bien le fait que l'enfant vit au quotidien avec un seul de ses parents mais cela ne signifie pas que l'autre parent et d'autres membres de la famille n'interviennent pas dans son éducation.

La situation de monoparentalité modifie les relations propres à la cellule familiale et invite par là même le monoparent à revisiter son rôle éducatif. D'après les témoignages recueillis, l'on constate donc que de nombreux monoparents et enfants se retrouvent dans une structure familiale nouvelle, inconnue et pas nécessairement envisagée au préalable. Ils doivent alors s'adapter aux nouvelles conditions de vie, aux nouvelles relations intra-familiales et à de nouveaux rôles qui sont de fait modifiés. Tout ceci dans un climat parfois de détresse car il y a le deuil de la relation conjugale à faire et/ou dans un climat tendu car les relations avec l'ex-conjoint peuvent être largement détériorées. L'on remarque pourtant que lorsque ces relations entre les deux anciens partenaires sont plutôt sereines, ces changements intra-familiaux tendent à être mieux vécus.

L'on notera également que ce n'est pas tant l'éducation des enfants en elle-même qui pose problème dans cette nouvelle structure familiale, mais bien plus le contexte dans lequel elle peut être dispensée. En effet, les relations avec les enfants sont plutôt bonnes et empreintes de dialogue ; les parents s'adaptent aux nouveaux rôles qu'ils sont amenés à endosser. Mais il reste difficile pour ces monoparents d'exercer leur rôle parental dans de bonnes conditions aux vues des tourments quotidiens dont ils sont l'objet. Parfois donc, une certaine souffrance peut être ressentie par les parents mais

⁴⁷ Y.DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003, p.173.

aussi par les enfants. Le sentiment de culpabilité et la difficulté à fixer certaines limites aux enfants sont alors très prégnantes chez nombre d'entre eux.

Pour autant, malgré un contexte éducatif parfois altéré, les enfants arrivent généralement à trouver un équilibre et des repères, notamment à l'extérieur puisque la famille - au sens large -, des amis, l'école, les nourrices... servent aussi de modèles. Mais là encore, toutes les enfants ne bénéficient pas des mêmes alternatives en ce domaine puisque certaines foyers monoparentaux n'ont ni famille, ni ancien ancien-conjoint, ni amis autour d'eux.

Concernant l'adaptation à un nouveau modèle familial, certains monoparents ont besoin :

- De médiation pour des relations parfois plus que tendus avec l'ex-conjoint, ce qui ne fait d'ailleurs que détériorer le contexte dans lequel l'éducation aux enfants peut être dispensée.**
- D'être déculpabilisés par rapport à l'idée qu'ils seraient en porte à faux au regard d'une éducation dite « normale » et d'être rassurés sur le fait que l'enfant, même s'il n'a plus son père ou sa mère, peut se trouver des modèles féminins ou masculins "à l'extérieur".**
- D'être soutenus et aiguillés quand leurs enfants manifestent un certain mal-être.**

Cette étude nous a effectivement permis de mieux cerner le vécu des familles monoparentales de la Vienne. Les constats dressés, au regard des lectures faites, semblent également être le reflet d'une réalité plus large. Toujours est-il que ces familles, bien qu'elles soient aujourd'hui non plus considérées comme « déviantes » mais bien comme « alternatives possibles au modèle biparental », n'en restent pas moins fragilisées. Plus que leur structure même, c'est bien le contexte dans lequel elles évoluent qui les rend vulnérables sur certains points que nous avons pu recenser. Elles s'exposent en effet à une plus grande précarité économique, à voir leur réseau de relations personnelles s'effiloche, à connaître des antagonismes conjugaux, et à voir le bien-être de leurs enfants altéré par de telles réorganisations familiales.

Pour ce qui est de pallier à certaines difficultés, nous noterons qu'il est important que la famille qui se retrouve en situation de monoparentalité reste entourée, par sa propre famille, par des amis, par des associations... Pourtant, la réalité nous montre que bien souvent, l'isolement prédomine. Il faut alors réfléchir collectivement aux solutions qui pourraient compenser ces liens distendus et qui allégeraient certaines familles de tracas quotidiens dévastateurs. Il faut donc accorder aux pères et mères seules les possibilités d'exercer convenablement leurs responsabilités de parent et de veiller au développement de leurs enfants, de concert avec les autres adultes que leur soin et leur éducation concernent dans la société.

Notons tout de même que l'analyse que nous faisons ici répond à l'idée de cerner les difficultés et attentes de ces familles monoparentales. Il ne s'agit donc pas de penser abusivement que la monoparentalité génère indubitablement des « problèmes » puisque pour beaucoup, elle en résout aussi quand le climat familial n'était plus vivable. Par ailleurs, ces situations familiales, quand elles sont fragiles ne sont pas irréversibles. L'on constate en effet aujourd'hui, que la monoparentalité n'est bien souvent qu'une étape qui laisse place ensuite à une séquence de vie en famille recomposée. Enfin, nous rappelons que les situations de monoparentalité sont extrêmement diverses. Toutes les familles ne vivent pas dans des conditions qui nécessitent un soutien. Ce sont principalement des mères de famille, très isolées qui sont le plus dans le besoin.

Par ailleurs, quelle que soit la rigueur que nous avons tentés de donner à nos conclusions, elles ne sauraient être généralisables puisque relatives à un espace-temps spécifique. Gardons à l'esprit que cette étude s'appuie sur 24 expériences individuelles, même si elles peuvent apporter un éclairage pertinent dans un cadre plus global.

Nous pourrions alors imaginer que pour répondre à tel ou tel besoin (aide en matière de garde d'enfants, soutien à la parentalité, médiation familiale, protection contre l'isolement social...) une enquête par questionnaire sur une population plus conséquente pourrait par exemple être envisagée concernant un point précis. Cela nous permettrait une approche plus exhaustive d'un domaine particulier où une intervention pourrait être projetée. Il serait peut-être également intéressant d'appréhender le vécu de la monoparentalité du point de vue des enfants. Ceci permettrait sans doute de dégager d'autres besoins qui leur sont plus spécifiques.

Annexes

- Distribution par âges des monoparents
- Répartition des familles monoparentales dans la Vienne par cantons
- Guide d'entretien type pour un monoparent
- Présentation des personnes rencontrées

Distribution par âges des monoparents

Tableau: familles monoparentales de la Vienne par sexe et par âge

En valeurs absolues:

Fam. mono. par sexe	Age							Total
	15-19	20-24	25-29	30-49	50-59	60-74	75 et +	
Fam. mono.:hom+enf	4	12	50	825	314	248	156	1609
Fam. mono.:fem+enf	24	242	604	5579	1273	1074	901	9697
Total	28	254	654	6404	1587	1322	1057	11306

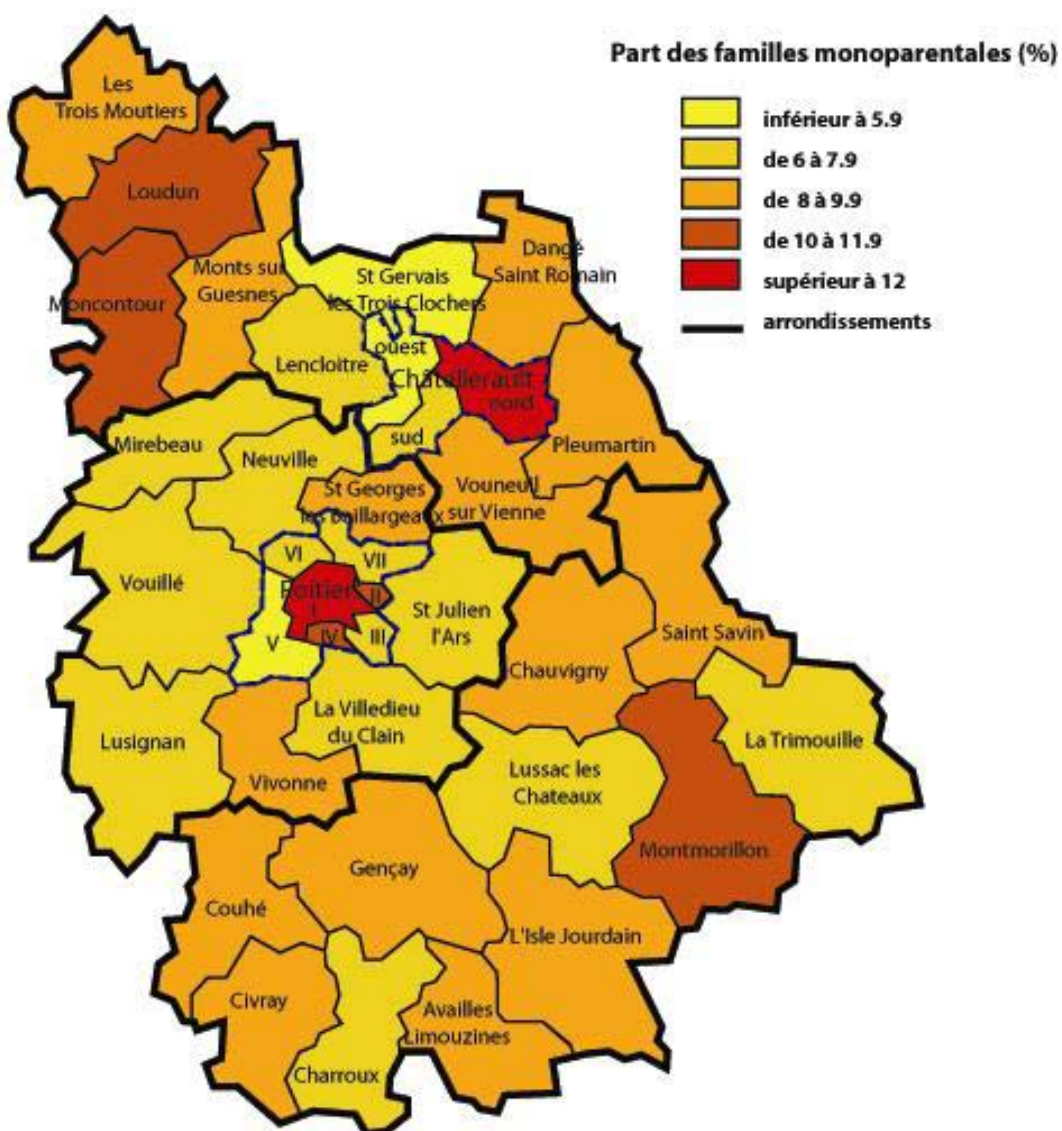
Structure en % par sexe:

Fam. mono. par sexe	Age						
	15-19	20-24	25-29	30-49	50-59	60-74	75 et +
Fam. mono.:hom+enf	14,2	4,7	7,6	12,8	19,8	18,7	14,7
Fam. mono.:fem+enf	85,8	95,3	92,4	87,2	80,2	81,3	85,3
Total en %	100	100	100	100	100	100	100

Structure en % par âge:

Fam. mono. par sexe	Age							Total en %
	15-19	20-24	25-29	30-49	50-59	60-74	75 et +	
Fam. mono.:hom+enf	0,2	0,7	3,1	51,3	19,6	15,4	9,7	100
Fam. mono.:fem+enf	0,3	2,4	6,2	57,6	13,2	11	9,3	100

Proportion des familles monoparentales de la Vienne par cantons



source: INSEE

Guide d'entretien type pour un monoparent

(adapté selon les situations)

Talon sociologique

Age

Situation matrimoniale

Seul(e) depuis combien de temps

Nombre d'enfants et âge des enfants

Lieu de résidence

Formation, diplômes

Activité professionnelle

Thèmes

Les relations avec l'ex-conjoint : Qu'en est-il de vos relations avec votre ex-conjoint depuis la désunion ?

- Quelles relations entretenez-vous avec le père ou la mère de vos enfants aujourd'hui ?
Le dialogue existe-t-il encore entre vous ?
Etes vous en conflit ? Si oui sur quels sujets ?
- Qui a pris la décision d'une séparation ?
- Comment s'est passée cette séparation - ou la procédure de divorce - ?
- Vous voyez vous régulièrement et à quelles occasions ?

Le logement : Avez-vous changé de lieu de résidence depuis la séparation. Si oui, selon quels critères avez-vous choisi un nouveau lieu d'habitation ?

- Avez-vous été amené à déménager à cause de la séparation ?
Si oui, comment avez-vous fait pour trouver un nouveau logement ?
Pourquoi avoir choisi ce lieu de résidence ?
Est-ce que ça s'est fait dans les délais que vous vouliez ? Si non, avez-vous du être hébergé ?
- Etes vous locataire ou propriétaire ?
Avez-vous eu des difficultés pour louer ou acheter un logement ?
Désiriez-vous être propriétaire ?
- Le logement que vous avez aujourd'hui vous satisfait-il ?

Les ressources du foyer : Au niveau du budget et du niveau de vie au sein de votre foyer, qu'est-ce qui a changé du fait de la séparation ?

- De quoi sont constituées vos ressources aujourd'hui ?
Touchez vous une pension alimentaire ?
Touchez-vous des prestations de la CAF ? En quoi vous sont-elles nécessaires ?
- Au niveau financier, votre niveau de vie a-t-il beaucoup changé depuis la séparation ?
- Quel est les domaines dans lesquels vos dépenses sont les plus importantes ?
- Vos ressources vous suffisent-elles pour acheter le nécessaire ?
- Vos ressources vous suffisent-elles pour acheter le non-nécessaire ?
- Vos ressources vous suffisent-elles pour les divertissements de vos enfants et votre propre divertissement ?
- Vos ressources vous suffisent-elles pour partir des vacances ?
- Avez-vous été amenée à faire des emprunts depuis votre séparation ?

Le travail : Le fait d'être séparé a-t-il eu des effets sur votre vie professionnelle ?

- Travaillez-vous ou cherchez-vous un travail actuellement ?

Si, non, envisagez-vous de travailler ?
Etes-vous prête à faire des formations ?

- Est-ce que vous aviez un travail lorsque vous étiez en couple ?
- Votre emploi actuel vous satisfait-il (horaires, nature du travail, salaire, contrat) ?
Si non, qu'est-ce qui ne vous plaît pas ?
Quel type de poste aimeriez-vous ?
- Avez-vous des difficultés dans votre travail depuis votre séparation ?
Avez-vous des problèmes d'absentéisme et de retards ?

La relation aux enfants : Comment ça se passe avec votre (vos) enfant(s) aujourd'hui ?

- Quelle relation avez-vous avec vos enfants (culpabilité, protectionnisme, laxisme, autoritarisme) ?
Comment ça se passe pour son (leur) éducation ? Avez-vous des difficultés ?
Avez-vous le sentiment d'assumer seule leur éducation ?
- Avez-vous déjà eu des problèmes d'autorité avec lui (eux) ?
- Avez-vous l'impression d'avoir à jouer auprès d'eux le rôle du père, de la mère parfois ?
- Comment se passe leur scolarité ?
Comment assurez-vous le suivi de leur scolarité (seul ou avec le père ou la mère) ?
- Pour des décisions importantes concernant la vie de l'enfant, consultez-vous le père (ou la mère) ?
- Les enfants voient-ils régulièrement leur père (leur mère) ?
Pensez-vous que c'est important pour eux ?

La réorganisation du foyer : Comment gérez-vous le quotidien d'un « monoparent » au sein de votre foyer ?

- Quelle organisation avez-vous dû mettre en place pour gérer le quotidien dans la maison ?
- Est-elle différente de celle que vous aviez lorsque vous vivez en couple ?
- Trouvez-vous le temps et l'énergie de faire les tâches ménagères comme vous l'entendez ?
- Quels types de tâches n'arrivez-vous pas à assumer seule (tâches dites masculines ou féminines) ?
- Avez-vous le temps d'aider vos enfants pour les devoirs ?
- Comment ça se passe pour la garde de votre (vos) enfants ?
Le faites-vous souvent gardé ?
Qui le garde la semaine, le WE ?
Si vous sortez, le faites-vous garder ?
Comment faites-vous pour le gardiennage d'appoint ?
Rencontrez-vous des difficultés pour faire garder votre enfant ? Pour quelles occasions plus particulièrement ?
- Avez-vous besoin de faire beaucoup de déplacements pour les enfants ?
Si oui, pour quelles raisons ?
Est-ce que ce sont des longs trajets ?
- Prenez-vous du temps pour des loisirs ou des sorties ?
Si oui, plutôt seul(e) ou avec les enfants ?
- Au quotidien, quel temps avez-vous pour vous-même ?

Les réseaux relationnels : Quelles sont vos relations sociales (familiales, amicales, associatives...) ?

- Qui voyez-vous le plus souvent ?
- Vos amis sont-ils toujours les mêmes qu'avant la désunion ?
- Les voyez-vous régulièrement ?
- Fréquentez-vous plutôt des personnes dans la même situation que vous ou des couples ?
- Les relations que vous entretenez avec votre famille sont-elles les mêmes qu'avant ?
Si non, votre situation de monoparentalité vous a-t-elle rapprochée de votre famille ?
Ou au contraire, votre situation de monoparentalité a-t-elle engendrée une distorsion des liens familiaux ?
- Selon vous, votre situation de monoparent a-t-elle changé quelque chose dans le regard des autres ?
- Vous sentez-vous parfois stigmatisée ?

Si oui, dans quel contexte ?

- Avez-vous des problèmes d'intégration dans certains milieux depuis votre séparation ?
- Avez-vous une vie associative qui est en lien direct avec votre situation de « monoparent » ?

L'avenir : Comment envisagez-vous votre avenir sentimental aujourd'hui ?

- Envisagez-vous la possibilité de vous remettre avec quelqu'un ?
- Êtes-vous prête à recommencer une histoire officielle avec quelqu'un ?
Si oui, espérez-vous que cette personne tienne un rôle éducatif important auprès de vos enfants ?
- Espérez-vous quelqu'un qui soit dans la même situation que vous (seul avec enfants) ?

D'après vous y a-t-il des domaines où la monoparentalité peut constituer un avantage ? Un désavantage ?

- Quelles sont les principales difficultés rencontrées à la suite d'une séparation ?
- Sur quel laps de temps ces difficultés perdurent-elles avant de trouver un nouvel équilibre ?
- Si il y a un domaine précis dans lequel vous auriez vraiment besoin de soutien pour vivre mieux cette épreuve ?
- Avez-vous aujourd'hui l'impression de n'être que parent ou bien vous sentez-vous aussi femme (homme) ?

Aimeriez-vous ajouter autre chose ?

Présentation des personnes rencontrées

Personnes rencontrées	Situation matrimoniale	Age	Nombre d'enfants	Age des enfants	Lieu de vie	Profession
Mme U.	Célibataire	34 ans	1 fille	4 ans	Maison à Châtellerault	Animatrice dans un centre socio-culturel
Mme D.	Divorcée deux fois, la deuxième il y a un an	45 ans	3 enfants dont deux à charge	24, 21 et 6 ans	Maison aux alentours de Poitiers (CAP)	Hôtesse de caisse en grande surface
Mme E.	Divorcée depuis 5 ans	40 ans	2 enfants	8 et 6 ans	Appartement HLM à Poitiers	Chauffeur de bus
Mme X.	Séparée depuis 7 ans	44 ans	2 enfants	18 et 14 ans	Appartement HLM à Poitiers	
Mme A.	Célibataire	38 ans	1 enfant	8 ans	Appartement HLM à Poitiers	Travaille en grande surface
Mme L.	Divorcée puis séparée depuis 5 ans	43 ans	3 enfants dont un à charge	20, 15 et 6 ans	Appartement HLM à Poitiers	En recherche d'emploi
Mme R.	Célibataire	40 ans	1 fille	7 ans	Maison sud Vienne	Educatrice
Mlle D.	Célibataire	23 ans	1 garçon	2 ans	Appartement HLM à Poitiers	Intérimaire
Mlle C.	Séparée depuis 1 an	30 ans	1 garçon	6 ans	Appartement à Poitiers	Auxiliaire de puériculture
Mme P.	Divorcée depuis 2 ans	25 ans	1 fille	4 ans	Appartement à Montmorillon	Aide à domicile
Mlle M.	Célibataire	31 ans	1 garçon	1 an et demi	Appartement HLM à Poitiers	Etudiante
Mme B.	Divorcée puis veuve de son deuxième mariage	40 ans	6 enfants	21, 20, 16, 8, 4 et 3 ans	Appartement HLM à Châtellerault	Sans profession
Mlle L.	Célibataire	17 ans	1 enfant	9 mois		
Mlle J.	Célibataire	31 ans	1 garçon	4 mois	Appartement à Poitiers	Commercial
Mme T.	Divorcée depuis 14 ans		3 enfants	20, 19 et 16 ans	Maison à Poitiers	Enseignante
Mme F.	Célibataire	38 ans	3 enfants	13, 12 et 4 ans	Appartement HLM à Poitiers	Sans emploi, en stage avec l'ANPE
Mme C.	Célibataire	40 ans	2 enfants	18 et 8 ans	Appartement HLM à Poitiers	Ancienne éducatrice, actuellement sans emploi
M.H.	Divorcé depuis 3 ans	34 ans	1 enfant	3 ans	Appartement HLM sud Vienne	Technicien EDF
M.A.	Séparé 2 ans	25 ans	1 enfant	3 ans	Maison à Poitiers	Maçon
M.M.	Divorcé deux fois, la deuxième il y a 11 ans	50 ans	2 enfants	18 et 14 ans	Maison aux alentours de Poitiers	Agent technique à l'hôpital
M.R.	Divorcé depuis 1 an	40 ans	2 enfants	11 et 9 ans	Maison aux alentours de Poitiers	Aide soignant
M.L.	Séparé depuis 5 ans	51 ans	2 enfants dont un à charge	29 et 8 ans	Maison aux alentours de Poitiers	Commerçant
M.T.	Séparé depuis 5 ans	40 ans	1 garçon	10 ans	Maison à Poitiers	Enseignant
M.G.	Veuf depuis 2 ans	47 ans	5 enfants dont trois à charge	26, 18, 16 et 10 ans (jumeaux)	Maison à la campagne aux alentours de Poitiers	Commercial

Bibliographie

Articles :

- M. ALGAVA, « Les familles monoparentales en 1999 », *Population* n°4, 2002, pp.733-758.
- M. ELBAUM (dir.), « Les familles monoparentales en Europe: des réalités multiples », *Etudes et résultats* n°66, DREES, juin 2002, pp.1-8.
- M. ELBAUM (dir.), « Les familles monoparentales: des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Etudes et Résultats* n°218, DRESS, février 2003, pp.1-12.
- J. FAGNANI et M-T LETABLIER, « Qui s'occupent des enfants pendant que les parents travaillent », *Recherches et Prévisions* n°72, juin 2003
- P. KREMER « Le nombre de personnes seules et de familles monoparentales ne cesse d'augmenter », *Le Monde* 10 novembre 2000
- « Le petit boum des familles monoparentales », *Libération*, 20 février 2003
- « Vivre seul, une situation de plus en plus courante », Insee Poitou-Charentes – décimal n°220 – Novembre 2001

Ouvrages :

- *Les familles monoparentales. Portrait social, Contours et caractères*, INSEE, 1994.
- « Femmes seules avec enfants face à la précarité », *Dialogue* n°163, Eres, Mars 2004
- « Le reste à vivre des familles monoparentales, résultats de l'enquête ressources », Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, octobre 1997.
- Actes du colloque européen du 18 novembre 1995, Fédération Syndicale des Familles Monoparentales, n° 116/117, 1^{er} trimestre 1996.
- Y. DUPONT (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003.
- D.FAURE et A.SAVET (dir.), *Parent au Singulier : monoparentalités : échec ou défi ?*, Paris Autrement, 1993.
- D.Le GALL, Sociologie de la famille, *Université de Caen Basse-Normandie, CTEU, 1993-1994.*
- J. LEMAIRE, M.MOULIN et M. VAN MEULEBROECKE, *Les nouvelles familles*, Bruxelles, Ed. de l'université de Bruxelles, Nouvelle Série 32, 1996.

Sites internet :

- « Familles Monoparentales. Quelles solutions ? », Synthèse du colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 24 octobre 2000, sur le site <http://www.kbs-frb.be/files/db/fr>
- R-B. DANDURAND, « Divorce et nouvelle monoparentalité », sur le site <http://pages.infinit.net/sociojmt>
- Recommandation n°R(97)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les moyens d'assurer et de promouvoir la santé de la famille monoparentale, adoptée par le comité des ministres le 13 février 1997, sur le site <http://www.coet.int>
- <http://www.recensement.insee.fr>